



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2008

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-troisième session

Supplément n° 32

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 32

Rapport du Comité des conférences pour 2008



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	1–9	1
A. Composition	1	1
B. Bureau	2–3	1
C. Organisation des travaux	4–7	1
D. Programme de travail	8	2
E. Participation d'observateurs	9	2
II. Calendrier des conférences et réunions	10–16	3
A. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	10–11	3
B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2009	12–16	3
III. Gestion des réunions et amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	17–41	5
A. Questions ayant trait au calendrier approuvé pour 2008 et aux demandes présentées entre les sessions en vue de dérogations au calendrier	17–21	5
B. Statistiques des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et consultations ou correspondance avec les organes au sujet des services de conférence	22–32	7
C. Prestation de services d'interprétation lors de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres	33–35	9
D. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi	36–38	10
E. Amélioration de l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique	39–41	10
IV. Incidence du plan-cadre d'équipement (stratégie IV accélérée) sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre et autres questions appelées à se poser pendant cette période	42–48	11
V. Gestion intégrée à l'échelle mondiale	49–52	13
VI. Questions relatives à la documentation et aux publications	53–59	15
VII. Questions relatives aux services de traduction et d'interprétation	60–79	17

Annexes

I.	Projet de résolution	23
II.	Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation, pour 2009	32
A.	Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2009	34
B.	Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session	61
C.	Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation (2009)	62

Chapitre I

Questions d'organisation

A. Composition

1. Dans sa résolution 43/222 B, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément aux dispositions de cette résolution, le Comité était composé en 2008 des États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Bélarus, Burundi, Chine, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grenade, Honduras, Japon, Kenya, Lesotho, Malaisie, Nigéria, Philippines, République arabe syrienne, Sénégal et Tunisie.

B. Bureau

2. À sa session d'organisation de 2008, le Comité a élu à son bureau pour 2008 les personnes suivantes :

Président :

Patrick A. Chuasoto (Philippines)

Vice-Présidents :

Alejandro Torres Lepori (Argentine)

Barbara Kaudel (Autriche)

Saidu Dodo (Nigéria)

Rapporteur :

Yury G. Yaroshevich (Bélarus)

3. À la même session, le Comité est convenu en principe que le Président procéderait à des consultations officielles afin de déterminer la composition du Bureau en 2009.

C. Organisation des travaux

4. À sa session d'organisation (489^e séance), le 7 avril 2008, le Comité est convenu de suivre les directives adoptées en 1994 et 1995 s'agissant de son examen des exceptions intersessions au calendrier des conférences approuvé et de se réunir s'il y a lieu pour examiner les propositions pouvant avoir des incidences sur le calendrier des conférences et des réunions lors des sessions de l'Assemblée générale.

5. À la même session, le Président a proposé de tenir une séance supplémentaire pour que le Comité puisse examiner le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 en sa qualité d'organe de contrôle du programme 1 (affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). À sa 490^e séance, le 29 avril 2008, le Comité a examiné le projet de cadre stratégique [A/63/6 (Prog. 1)]. Ses recommandations ont été transmises le 6 mai 2008 dans une lettre de son président au Président du Comité du Programme et de la coordination et publiées dans le document de séance intitulé « Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011, examen du deuxième volet (plan-

programme biennal) par les organes sectoriels, techniques et régionaux» (E/AC.51/2008/CRP.1).

6. Le Comité a tenu sa session de fond du 8 au 12 septembre 2008 (491^e à 496^e séances).

7. Les représentants du Secrétariat ont pris la parole devant le Comité lors de sa session d'organisation. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pris la parole devant le Comité à l'ouverture de ses sessions d'organisation et de fond. À celle-ci, il a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/63/119 et Add.1).

D. Programme de travail

8. À sa session d'organisation de 2007, le 12 avril 2007, le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 2008, un projet d'ordre du jour pour 2008. À sa 489^e séance, le 7 avril 2008, le Comité a adopté l'ordre du jour proposé (A/AC.172/2008/1) et prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 2009, un projet d'ordre du jour pour 2009.

E. Participation d'observateurs

9. Les États suivants étaient représentés par des observateurs : Costa Rica, Cuba, Iran (République islamique d'), Mexique, Portugal et Singapour.

Chapitre II

Calendrier des conférences et réunions

A. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

10. À sa 491^e séance, le 8 septembre 2008, le Comité des conférences a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/63/119, chap. IV, sect. A, annexe IV) contenant des demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée avait décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'ONU pendant la partie principale d'une session ordinaire si ce n'était avec son assentiment exprès.

Conclusions et recommandations

11. Le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes ci-après à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante-troisième session, étant entendu que toutes ces réunions se verraient allouer des services de conférence, sous réserve de leur disponibilité, de manière à ce que les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne s'en trouvent pas entravés :

- a) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- b) Comité des relations avec le pays hôte;
- c) Commission du désarmement;
- d) Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme;
- e) Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
- f) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- g) Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2009

12. À ses 491^e et 494^e séances, les 8 et 10 septembre 2008, le Comité a examiné le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2009 (A/63/119/Add.1), qui indique les changements intervenus pour la seconde année de la période biennale depuis l'adoption du calendrier biennal.

Examen de la question

13. Les membres du Comité ont demandé ce que signifiait exactement l'expression « à déterminer » utilisée dans le calendrier révisé des conférences. Par ailleurs, des dates avaient été fixées pour les reprises de session de la Cinquième Commission au premier semestre, mais non pour le reste de l'année.

14. Un représentant du Secrétariat a dit, à propos de l'expression « à déterminer », que les organes en question avaient droit à des services dans les six langues officielles, mais que certaines de leurs réunions étaient des séminaires qui devaient en principe se dérouler dans une région particulière. Les services à assurer seraient déterminés une fois que le lieu de réunion aurait été choisi. Quant à la Cinquième Commission, elle tenait habituellement deux reprises de session après la partie principale de la session de l'Assemblée générale. Les dates de la deuxième reprise de session seraient fixées compte tenu du déroulement de la première reprise.

15. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la façon dont les services de conférence étaient assurés au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. Il lui a été répondu que pour le Comité, qui était tenu, aux termes de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, de se réunir au maximum quatre fois par an, les services de conférence seraient assurés « en fonction des disponibilités » en 2008.

16. Un représentant du Secrétariat a expliqué que bien que la fréquence des réunions du Comité ait été fixée dans la résolution portant sa création, on ne pouvait déterminer les services d'interprétation à lui fournir qu'une fois sa composition connue. Quatre réunions du Comité ont été prévues dans le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2009, et les services de conférence seront fournis pour ces réunions aux dates convenues entre le secrétariat du Comité et les responsables de la programmation des réunions.

Chapitre III

Gestion des réunions et amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

A. Questions ayant trait au calendrier approuvé pour 2008 et aux demandes présentées entre les sessions en vue de dérogations au calendrier

17. Dans sa résolution 62/225, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies présenté par le Comité des conférences pour 2008 et 2009 et autorisé le Comité à apporter tout aménagement que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-deuxième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2008/2 et Corr.1.

18. À sa 373^e séance, tenue le 26 août 1994, le Comité avait décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions seraient désormais examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

19. À sa 379^e séance, tenue le 23 mars 1995, le Comité était convenu que le Secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau du Comité, prendre une décision sur les modifications proposées au calendrier n'ayant pas d'incidence sur le budget-programme.

20. À sa session de fond de 1995, le Comité avait décidé que les demandes de dérogation qui lui seraient présentées entre les sessions et qui viseraient à changer le lieu d'une réunion seraient renvoyées aux membres pour approbation. Les demandes de dérogation concernant d'autres types de modification seraient, comme le Comité en avait décidé à sa session de fond de 1994, examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, pour suite à donner.

21. On trouvera ci-après la liste des demandes présentées en 2008, ainsi qu'une demande présentée en 2007, et préconisant soit le changement d'un lieu de réunion soit des sessions ou des séances supplémentaires, ainsi que les décisions prises au sujet de chaque demande par le Comité.

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Décision prise</i>
Comité chargé des organisations non gouvernementales	Organiser une réunion supplémentaire en juin 2008 afin de conclure la reprise de la session de 2008. Services de conférence fournis dans la mesure des disponibilités.	Demande approuvée
Cinquième Commission	Prolonger d'une semaine, jusqu'au 6 juin 2008, la seconde partie de la reprise de la session. Des services de conférence devaient être fournis à partir de ceux réservés à l'intention de l'Assemblée générale, dans les limites des ressources existantes.	Demande approuvée

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Décision prise</i>
Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Organiser la cinquantième session du Conseil du 9 au 11 juillet 2008 à Genève plutôt qu'à New York afin de donner aux membres la possibilité de s'entretenir avec les participants à la Conférence du désarmement. Étant donné que le Conseil assure aussi la fonction de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, organiser les réunions à Genève permet aux membres du Conseil d'entretenir des contacts étroits avec le personnel de l'Institut.	Demande approuvée
Commission du développement social	Tenir une réunion supplémentaire afin d'achever les travaux de la quarante-sixième session, tenue du 6 au 15 février 2008. Services de conférence fournis dans la mesure des disponibilités, en consultation avec les services de conférence.	Demande approuvée
Commission de la condition de la femme	Tenir une réunion supplémentaire afin d'achever les travaux de la cinquante-deuxième session, tenue du 25 février au 7 mars 2008. Services de conférence fournis dans la mesure des disponibilités, en consultation avec les services de conférence.	Demande approuvée
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	Organiser une réunion formelle supplémentaire afin d'achever les travaux de la deuxième session ordinaire. Services de conférence fournis dans la mesure des disponibilités et sans nuire aux travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions	Demande approuvée
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Organiser une session extraordinaire à New York le 26 novembre 2007 afin d'achever l'examen du point 6 de l'ordre du jour de la huitième session (Programme et budget) et d'adopter par consensus le budget de base. Services et installations de conférence fournis dans les limites des ressources existantes et sans nuire aux travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.	Demande approuvée

B. Statistiques des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et consultations ou correspondance avec les organes au sujet des services de conférence

Introduction et vue d'ensemble

22. À sa 491^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences où l'on trouve des données statistiques et une analyse de l'utilisation prévue et effective des services de conférence alloués à un échantillon d'organes s'étant réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2007 (A/63/119, par. 27 à 41 et annexe I). Le taux d'utilisation global de ces quatre lieux d'affectation était toujours de 83 %, c'est-à-dire identique à celui de l'année précédente et supérieur au taux de référence de 80 %.

23. Le Comité a aussi pris connaissance d'un rapport présenté oralement par le Président sur les consultations qu'il avait tenues avec cinq organes intergouvernementaux qui avaient utilisé leurs ressources dans une proportion inférieure à la norme applicable entre 2005 et 2007. Comme les années précédentes, ces consultations avaient pour but d'aider les organes concernés à utiliser efficacement les services de conférence mis à leur disposition tout en veillant à ce que leurs activités de fond soient menées à bien.

24. Plusieurs améliorations avaient été proposées au cours des consultations, notamment les suivantes : avertir à l'avance de l'annulation de séances; ouvrir les séances à l'heure, au besoin sans que le quorum soit atteint; programmer des réunions plus courtes si l'on prévoyait qu'elles prendraient moins de temps; lorsqu'il restait du temps en fin de séance, examiner d'autres points de l'ordre du jour; libérer les interprètes lorsque leurs services ne sont pas requis afin qu'ils puissent assurer le service des réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres; et réduire le nombre de séances demandé initialement en fonction de la demande réelle de services de conférence, sans modifier pour autant les droits afférents à ces services.

25. Les séances ouvertes en retard ou levées plus tôt que prévu avaient un effet particulièrement néfaste sur les taux d'utilisation de plusieurs organes intergouvernementaux, mais leur incidence pourrait être réduite en insistant sur l'importance d'un comportement discipliné. Au cours des consultations, on avait fait valoir que l'ajout de points « de réserve » à l'ordre du jour de certaines séances pouvait contrarier les méthodes de travail habituelles des organes concernés puisque leur programme de travail s'articulait autour de la disponibilité d'intervenants et de représentants de haut niveau ne résidant pas à New York et dont les déplacements étaient prévus à l'avance. Les bureaux et secrétariats concernés avaient néanmoins répondu favorablement à la proposition du Président tendant à ce que les responsables de la planification des réunions soient informés au moins un jour à l'avance lorsqu'on prévoyait qu'une séance s'achèverait plus tôt que prévu, afin que les services d'interprétation puissent être réaffectés à d'autres séances. Cette stratégie serait appliquée pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. On s'efforcera également de coopérer étroitement avec les responsables de la planification des réunions et d'avertir les intéressés à l'avance en cas d'annulation de séances.

26. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences traitant de la prestation de services d'interprétation aux réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » (A/63/119, par. 42 à 47 et annexe II).

Examen de la question

27. On a salué les efforts déployés pour optimiser l'utilisation des services de conférence et, en particulier, l'adoption de mécanismes novateurs visant à augmenter la capacité du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de faire face à des demandes de services de réunion imprévues. Un complément d'information a été demandé concernant les mesures précises prises par le Secrétariat concernant les sous-utilisateurs chroniques et une délégation a souhaité savoir quelle fraction du coût unitaire d'une séance et des services y afférents était discrétionnaire.

28. Un représentant du Secrétariat a expliqué que les coûts unitaires indiqués à l'annexe VI du rapport ne concernaient que les services de conférence et ne comprenaient pas le coût de l'utilisation de la salle de réunion. Le Département adoptait la même attitude avec tous les sous-utilisateurs : pour devancer les difficultés, il faisait des recommandations précises sur les mesures qui permettraient d'améliorer la situation. Plutôt que de s'attaquer au problème délicat des séances ouvertes en retard ou levées plus tôt que prévu, il s'efforçait d'insister sur l'importance d'une planification minutieuse et sur la nécessité de réaffecter les ressources inutilisées à d'autres organes.

29. Certaines délégations se sont déclarées vivement préoccupées par l'utilisation des locaux de l'ONU par un petit nombre d'États pour des activités qui n'étaient ni respectueuses de la dignité de l'Organisation, ni conformes aux buts et principes des Nations Unies. Les délégations ont souligné que cette situation méritait une attention particulière puisqu'elle donnait à penser que les locaux étaient possiblement utilisés à mauvais escient.

30. S'agissant des réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins », plusieurs délégations ont demandé des renseignements sur les droits particuliers de ces organes et sur le rapport entre les services fournis pour ces réunions et ceux fournis pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Il semblait contradictoire de laisser entendre que, du fait de l'augmentation du nombre de demandes de services de réunion et du renforcement du volant de capacité pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qui en avait résulté, la capacité du Département de fournir des services d'interprétation aux groupes régionaux et autres groupes importants avait été renforcée.

31. Un représentant du Secrétariat a expliqué que, de manière générale, les droits en matière de services de conférence des organes autorisés à se réunir « selon les besoins », notamment les groupes de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, étaient fixés à la création de ces organes et faisaient l'objet soit d'un état des incidences sur les services de conférence, soit d'un état des incidences sur le budget-programme. Le Département avait l'obligation d'assurer le service de toutes ces réunions. Bien que l'augmentation du volant de capacité au Siège ait permis d'améliorer la prestation de services aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins », cette mesure s'était parfois révélée insuffisante, en particulier en période de pointe, lorsque plusieurs organes de ce type se réunissaient simultanément. Toutefois, lorsque ces

organes annulaient des séances ou en réduisaient le nombre, les moyens inutilisés étaient réaffectés à d'autres réunions. Une délégation a voulu savoir ce qu'on entendait par « période de pointe » et s'il s'agissait de la session ordinaire de l'Assemblée générale. Un représentant du Secrétariat a expliqué que la période de pointe s'étendait du mois de mars au mois de mai, durant lesquels le programme des réunions était particulièrement chargé. Le Département continuerait de suivre la situation afin de déterminer s'il était nécessaire d'augmenter encore le volant de capacité au cours du prochain exercice biennal.

32. Répondant à une question sur la hiérarchisation des demandes de réunion, un représentant du Secrétariat a indiqué qu'elle se faisait selon le statut de l'organe dont émanaient les demandes et la nature de la réunion demandée. C'est ainsi que les séances plénières avaient la priorité sur les consultations officieuses, par exemple, et qu'entre organes à priorité égale, c'était généralement la première demande reçue qui était retenue.

C. Prestation de services d'interprétation lors de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Introduction et vue d'ensemble

33. À sa 491^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant la prestation de services d'interprétation lors des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres (A/63/119, par. 48 à 53 et annexe III).

Examen de la question

34. Une délégation a exprimé sa préoccupation devant la relation de cause à effet apparente entre l'accroissement du volant de capacité et l'augmentation du pourcentage de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation avaient été assurés, mais une autre a souligné que le surcroît de moyens disponibles, qui permettait d'assurer le service lors des réunions de ces groupes, n'était qu'une conséquence heureuse mais indirecte d'un accroissement du volant de capacité.

35. Un représentant du Secrétariat a indiqué que le Département avait accru le volant de capacité en sachant que toute capacité non utilisée serait réaffectée à des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Par contre, il n'était pas prévu de ressources humaines ou financières pour ces réunions, puisque leur service était entièrement assuré à l'aide de ressources non utilisées pour des réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins ». La récente augmentation du pourcentage de réunions tenues par ces groupes auxquelles des services d'interprétation avaient été fournis s'expliquait à la fois par une bonne planification et la tenue de consultations suivies avec ces groupes.

D. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Introduction et vue d'ensemble

36. À sa 491^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant l'amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/63/119, par. 54 et 55).

Examen de la question

37. Des délégations ont fait part de leur satisfaction devant les progrès notables réalisés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et exprimé l'espoir que cette évolution positive se poursuivra. Il a été suggéré de recourir à une stratégie de commercialisation plus agressive pour encourager d'autres clients à utiliser les installations de conférence de Nairobi.

38. Répondant à une question sur les différences de coûts entre New York et Nairobi pour la tenue d'une réunion avec des services d'interprétation dans les six langues et les services d'appui, un représentant du Secrétariat a précisé que le coût des services de réunion et de documentation comportaient des éléments liés aux coûts salariaux standard du personnel permanent et des vacataires, ainsi que des éléments liés aux frais de voyage, aux faux frais au départ et à l'arrivée et à l'indemnité journalière de subsistance du personnel temporaire non local.

E. Amélioration de l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction et vue d'ensemble

39. À sa 491^e séance, le 8 septembre, le Comité a également examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant le centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique (A/63/119, par. 56 à 58).

Examen de la question

40. Les délégations ont fait part de leur satisfaction devant la nette amélioration du taux d'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique et exprimé l'espoir que cette évolution positive se poursuivra.

41. Répondant à une demande de précisions, un représentant du Secrétariat a indiqué que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'intervenait pas dans la gestion du centre de conférences car le chapitre 2 du budget ordinaire ne couvrait que les quatre principaux centres.

Chapitre IV

Incidence du plan-cadre d'équipement (stratégie IV accélérée) sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre et autres questions appelées à se poser pendant cette période

Introduction et vue d'ensemble

42. À sa 492^e séance, le 8 septembre 2008, le Comité des conférences a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative à l'incidence de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement selon la stratégie IV (exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège (A/63/119, par. 59 à 65). La stratégie accélérée de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement réduirait la durée globale des travaux de rénovation mais, ce faisant, augmenterait les risques de perturbations. Bien que des installations de conférence suffisantes seraient disponibles pour accueillir toutes les activités de base des organes intergouvernementaux se réunissant ordinairement au Siège, on compterait un nombre réduit d'installations pour les séances parallèles que les organes dont les réunions étaient inscrites au calendrier des conférences tenaient parfois en plus des réunions prescrites, ainsi que pour les manifestations parallèles organisées habituellement en marge des réunions inscrites au calendrier. Le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences serait dispersé dans cinq sites différents et les dispositions actuelles pour l'accueil de personnel temporaire étaient insuffisantes. Cette situation pourrait nuire à la capacité du Département d'exécuter tous les produits prescrits dans les délais requis en période de pointe.

43. Une question connexe restait à régler, à savoir les nouveaux besoins de personnel pour les services d'appui informatique, qui seraient chargés de veiller à ce qu'une douzaine de systèmes essentiels installés dans divers sites fonctionnent comme prévu pendant la durée des rénovations. À cet égard, le Comité a été prié instamment de faire bien comprendre à l'Assemblée générale qu'il était indispensable que la Section de l'informatique dispose d'administrateurs permanents en nombre suffisant pendant la période critique qui s'annonçait.

Examen de la question

44. Les délégations ont insisté sur le fait que la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement selon la stratégie accélérée ne devait pas avoir d'incidences négatives sur la qualité et la disponibilité des services de conférence ou sur la parité et les conditions de travail des services linguistiques dans les six langues officielles. On a constaté avec préoccupation que des portes coupe-feu avaient été installées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et le bâtiment du Secrétariat sans que les États Membres aient été consultés. Cela ne semblait pas aller dans le sens d'une utilisation rationnelle des ressources étant donné l'imminence de la phase de construction du projet. Plusieurs délégations ont demandé si ces portes étaient conformes à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, étant donné qu'il était désormais plus difficile d'accéder aux salles de conférence et aux parties communes et d'en sortir. On s'est également inquiété du fait que l'initiative « Cool UN », qui visait à contribuer aux efforts menés à l'échelle mondiale en vue de lutter contre le changement climatique en réduisant les

émissions de carbone au Siège de l'Organisation des Nations Unies, semblait comporter des mesures influant sur les conditions de travail non seulement du Secrétariat mais aussi des États Membres. À cet égard, il a été souligné que les mesures concernant l'utilisation des installations de conférence, quels que soient leur essence et leurs avantages potentiels, devraient faire dûment l'objet d'un examen et d'une décision des organes intergouvernementaux compétents, à savoir le Comité des conférences et la Cinquième Commission.

45. Des membres du Comité ont également tenu à savoir : a) si les 750 fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui doivent déménager dans l'immeuble Albano sis au 305 Est 46^e Rue représentaient l'ensemble du personnel du Département; b) quelle était la date prévue pour l'aménagement dans les locaux transitoires; et c) quels étaient les critères appliqués pour déterminer quelles réunions étaient inscrites dans la catégorie des activités de base. De plus amples informations ont également été demandées sur les incidences financières des coûts liés au plan-cadre d'équipement sur les services de conférence.

46. Un représentant du Bureau du plan-cadre d'équipement a précisé que la décision d'installer des portes coupe-feu, vu l'absence, dans les bâtiments du Secrétariat et de l'Assemblée générale, d'un système Grinnel (installation d'extinction automatique d'incendie à eau), avait été prise par le Département de la gestion et le Département de la sûreté et de la sécurité en consultation avec les autorités du pays hôte. À défaut d'être esthétiques et pratiques, les portes répondaient néanmoins aux normes d'accessibilité définies par l'*American with Disabilities Act*.

47. Le Secrétaire général avait lancé l'initiative « Cool UN » non pas pour réaliser des économies mais pour donner l'exemple dans la lutte contre les changements climatiques.

48. Les 750 fonctionnaires qui allaient déménager dans l'immeuble Albano représentaient l'ensemble de la chaîne de production des documents, depuis la soumission jusqu'au traitement des textes. Le déménagement est actuellement prévu pour le premier trimestre de 2009. D'autres fonctionnaires du Département seraient installés dans les immeubles DC-1 et DC-2, dans celui de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et dans d'autres locaux situés dans l'enceinte de l'ONU au cours de la phase de construction. La liste la plus complète des activités de base disponible était le calendrier des conférences. Les délégations ont été informées qu'il se pourrait que l'on ne puisse pas accueillir toutes les manifestations et activités parallèles gravitant autour des réunions qui y sont recensées. Il se pourrait qu'en limitant le nombre des manifestations parallèles, on disposerait de salles pour des réunions de groupes régionaux.

Chapitre V

Gestion intégrée à l'échelle mondiale

Introduction et vue d'ensemble

49. À ses 492^e et 495^e séances, les 8 et 10 septembre, le Comité des conférences a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative à la gestion intégrée à l'échelle mondiale (A/63/119, par. 7 à 12). Dans le cadre de cette initiative, des efforts étaient en cours pour harmoniser les méthodes de travail et améliorer l'intégration et le partage des ressources. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continuait aussi de mettre en œuvre le grand projet informatique, qui avait été approuvé par les États Membres et comportait trois volets : un entrepôt de données pour la communication intégrée d'informations à l'échelle mondiale (projet 1), une solution pour la planification et le service des séances à l'échelle mondiale (projet 2) et une solution pour la planification et le traitement de la documentation à l'échelle mondiale (projet 3). L'avancement des projets était contrôlé régulièrement lors de visioconférences et au moyen d'espaces de travail électroniques partagés. Le Département prévoyait de procéder à une évaluation interne de l'ensemble des activités relatives à la gestion intégrée à l'échelle mondiale à la fin de l'année 2009 afin d'en dégager les bienfaits pour le Département, les États Membres et les lieux d'affectation et comptait faire rapport au Comité des conférences sur les enseignements tirés de l'expérience, en tenant compte des spécificités locales, à sa session de fond de 2009.

Examen de la question

50. Il a été dit que la gestion intégrée à l'échelle mondiale avait pour objet d'assurer une répartition équilibrée du travail entre le Siège et les autres lieux d'affectation, en vue d'améliorer la qualité de l'interprétation et de la traduction dans toutes les langues officielles et dans tous les lieux d'affectation. S'agissant de l'harmonisation des méthodes de travail, il fallait veiller à respecter les caractéristiques particulières des différents lieux d'affectation et groupes linguistiques et à suivre le principe de l'égalité de classe à travail égal. Toutes les initiatives relevant de la gestion intégrée à l'échelle mondiale devaient être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale et aux autres mandats pertinents. L'initiative devrait également permettre de réaliser des économies. Le Comité attendait avec intérêt des informations sur les économies découlant de la simplification et de l'harmonisation des procédures.

51. En réponse aux délégations qui avaient demandé des précisions concernant les mutations latérales entre lieux d'affectation, un représentant du Secrétariat a indiqué qu'en 2002, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée Générale et de la gestion des conférences avait été habilité à effectuer des mutations entre les quatre principaux lieux d'affectation, à savoir New York, Genève, Vienne et Nairobi, compte tenu des besoins en personnel expérimenté, et que cette compétence s'étendait aux commissions régionales depuis 2004. À la réunion de coordination départementale tenue en juin 2008, il avait été noté que New York n'était plus un lieu d'affectation attrayant pour le personnel linguistique et qu'une migration importante était en cours vers Genève et Vienne. On a notamment suggéré de mettre en place une gestion efficace des mutations latérales entre lieux d'affectation et commissions régionales par le biais d'avis de vacance de poste internes et d'accélérer le calendrier des concours linguistiques afin d'empêcher de déstabiliser les effectifs de l'un ou l'autre des lieux d'affectation.

52. En réponse à une question concernant la coopération entre le Siège et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en l'espèce, l'affectation d'un réviseur hors classe à la CEA en échange d'un traducteur de la classe P-3, un représentant du Secrétariat a déclaré que le projet de gestion intégrée à l'échelle mondiale ne concernait pas officiellement les commissions régionales mais que puisque celles-ci offraient des services de conférence, il paraissait logique d'assurer une coordination formelle et informelle dans ce domaine. L'échange de personnel avec la CEA avait pour but d'assurer la formation des fonctionnaires du Siège, en leur donnant l'occasion de se frotter aux conditions et aux questions propres à l'Afrique, et des fonctionnaires de la CEA, en leur faisant découvrir des outils informatiques et des méthodes de travail qui pourraient leur être utiles sur le plan professionnel. Les commissions régionales, qui, contrairement à New York et Genève, ne disposaient pas de personnel affecté spécialement aux recherches terminologiques, avaient également commencé à se concerter avec les principaux lieux d'affectation dans ce domaine. Eu égard au fait que le marché externe de la traduction était mondial et non pas local, New York, Genève, Vienne et Nairobi utilisaient à titre expérimental un fichier commun pour les travaux contractuels de traduction. Le fichier permettait notamment de consulter des évaluations de la qualité du travail des vacataires. Un rapport détaillé sur cette expérience serait présenté à la session de fond de 2009. Répondant à une délégation qui avait demandé des précisions sur les fichiers communs, un représentant du Secrétariat a expliqué que le Département tenait trois types de fichiers. Premièrement, un fichier établi sur la base des résultats des concours de recrutement pour les postes permanents de linguistes et exploité par tous les lieux d'affectation et les commissions régionales; deuxièmement, un fichier commun pour les travaux contractuels de traduction; et troisièmement, des fichiers établis aux fins du recrutement de personnel temporaire engagé au titre des dispositions 300 et suivantes du Règlement du personnel, chaque fichier correspondant à une langue et un lieu d'affectation particuliers et faisant appel principalement au marché local de linguistes indépendants pour des raisons de rentabilité. Le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes avaient suggéré que les fichiers du personnel engagé pour une période de courte durée soient eux aussi mis en commun. Bien que cela soit matériellement possible, il n'était pas encore établi que cette approche présentait un quelconque intérêt.

Chapitre VI

Questions relatives à la documentation et aux publications

Introduction et vue d'ensemble

53. À ses 492^e et 495^e séances, les 8 et 10 septembre, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences traitant de la gestion de la documentation (A/63/119, par. 66 à 90, et annexe V). Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a informé le Comité, en présentant le rapport, que l'adoption de règles plus strictes pour la planification de la documentation au Siège s'était dans l'ensemble traduite par des améliorations concernant la soumission des documents dans les délais prescrits et le respect des limites quant au nombre de pages. Il restait toutefois beaucoup à faire dans ce domaine, c'est pourquoi le Département a poursuivi ses efforts afin de convaincre toutes les parties concernées de la nécessité de respecter l'ordonnancement des tâches pour la production de la documentation.

Examen de la question

54. Tout en ayant conscience des difficultés auxquelles fait face le Département dans le domaine de la gestion de la documentation, plusieurs délégations se sont déclarées très préoccupées par la persistance de retards en ce qui concerne la soumission, le traitement et la publication des documents dans les six langues officielles. Il a notamment été fait mention des problèmes auxquels s'était constamment heurtée la Cinquième Commission durant la deuxième partie de la reprise de sa session en raison de la publication tardive d'un volume important de documentation, ce qui avait eu de très graves incidences sur ses travaux de fond. De l'avis général, il fallait prendre les mesures qui s'imposaient de sorte que cette situation ne se renouvelle pas.

55. Un certain nombre de délégations ont soulevé la question de la responsabilisation et ont demandé quelles mesures avaient été prises pour convaincre les départements auteurs de la nécessité de soumettre les documents dans les délais prévus. On a demandé des informations et statistiques plus détaillées sur les raisons pour lesquelles les départements auteurs ne respectaient pas les délais et on a proposé d'imposer des sanctions aux responsables. On a aussi demandé des éclaircissements concernant le système des créneaux et les critères sur lesquels on se fondait pour établir l'ordre de priorité en fonction des différents types de documents.

56. Les représentants du Secrétariat ont fait observer que les diverses mesures prises pour encourager les départements auteurs à soumettre les documents en temps voulu, notamment l'application énergique d'un système de rappel, la désignation des « récidivistes », en signe de réprobation, dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ainsi que des consultations suivies avec les départements concernés, avaient porté leurs fruits : pendant la période considérée, la majorité des départements auteurs avaient atteint ou dépassé la cible de 90 % fixée pour le respect des délais dans les lettres de mission signées par le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints. Les raisons invoquées par les départements auteurs pour expliquer leur retard étaient notamment le fait qu'ils n'avaient pu disposer en temps voulu d'informations qui devaient figurer dans le rapport et l'impossibilité de mener à bien les consultations nécessaires dans les délais initialement prévus.

57. Une fois reçus par le Département, les documents ont presque toujours été traités dans les délais prescrits. Le traitement des documents selon un processus linéaire, bien que très efficace, est fréquemment impossible en raison du caractère imprévisible de la demande de documents, ainsi que de la longueur et de la qualité des documents eux-mêmes. En règle générale, les documents de session, y compris les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les projets de résolution, sont traités en priorité et, lorsque cela est nécessaire et conforme aux décisions de l'Assemblée générale, les documents de la Cinquième Commission sont traités de toute urgence, mais le coût est alors plus élevé. Toute modification apportée aux plans établis pour le traitement des documents fait l'objet de consultations préalables avec les secrétariats des organes concernés. Pour ce qui est des problèmes particuliers que pose la soumission tardive de la documentation de la Cinquième Commission, le Secrétariat a l'intention d'organiser des réunions annuelles de planification à l'intention des départements concernés dans le but de convenir de délais appropriés pour l'établissement et l'approbation des documents considérés.

58. Les représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion ont souligné que la soumission tardive de divers documents de la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de sa session était due à des circonstances exceptionnelles, qui ne se reproduiraient sans doute plus. Ils ont aussi décrit dans leurs grandes lignes des mesures en cours d'application qui visent à rationaliser et améliorer le processus d'élaboration du budget pour assurer à l'avenir que tous les documents pertinents soient soumis en temps voulu. Entre autres mesures, ils ont cité la fourniture d'un appui sur place aux missions pendant le processus d'élaboration de la documentation et l'adoption d'une méthode prévoyant la soumission échelonnée de la documentation.

59. Il a été avancé que le temps pris pour traduire les documents dans les six langues officielles était peut-être l'un des facteurs qui retardait la parution de ces documents. Répondant à cette observation, un représentant du Secrétariat a souligné que la norme de production pour les traducteurs, qui était actuellement de cinq pages par jour, avait été établie en tant qu'outil de planification et ne devait pas servir à mesurer les résultats obtenus. De nombreux traducteurs dépassaient régulièrement cette norme.

Chapitre VII

Questions relatives aux services de traduction et d'interprétation

Introduction et vue d'ensemble

60. À ses 493^e, 494^e et 495^e séances, les 9 et 10 septembre, le Comité a examiné le chapitre VI du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, relatif aux questions ayant trait aux services de traduction et d'interprétation [voir A/63/119, « Transition démographique dans les services linguistiques » (par. 91 à 95), « Traduction contractuelle et contrôle de la qualité » (par. 96 à 100), « Incidences du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférence (par. 101 à 105), « Vacances de poste actuelles et futures à l'Office des Nations Unies à Nairobi » (par. 106 à 108)]. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a déclaré, en présentant le rapport, que l'exode de personnel linguistique compétent et expérimenté se poursuivait au Siège, ce qui était une source de préoccupation. L'insuffisance des moyens dont disposait le Bureau de la gestion des ressources humaines pour mener à bien les activités de recrutement nécessaires en temps utile et dans des délais raisonnables était particulièrement préoccupante, d'autant plus que ce n'est qu'après une formation et un accompagnement professionnel prolongés que l'on peut attendre des jeunes recrues qu'elles soient en mesure de remplacer les fonctionnaires partant à la retraite. La transition démographique en cours au Département pourrait compromettre la qualité des services sur lesquels comptaient les États Membres. Par conséquent, un certain nombre de mesures sont actuellement prises pour remédier à cette situation. Des concours supplémentaires sont prévus et une campagne d'information auprès des universités a été préparée. Un certain nombre de mémorandums d'accord ont déjà été conclus avec des universités qui forment des linguistes potentiels. La nomination d'un coordonnateur de la formation pour le Département a considérablement facilité l'exécution du programme de formation et de la campagne d'information et ces efforts commenceraient bientôt à porter leurs fruits.

61. La pénurie d'interprètes qualifiés ne manquerait d'avoir des effets regrettables sur la fourniture de services à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui aura lieu au Qatar en novembre 2008, dont les dates chevauchent avec celles de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu en Pologne au début de décembre 2008 et les dernières semaines de la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale à New York. Pour résoudre ce problème, le Secrétaire général adjoint chargé du Département a demandé au Comité de prier l'Assemblée générale d'accorder une dérogation temporaire, pendant la durée de la soixante-troisième session, concernant le plafond de rémunération en vigueur pour les retraités engagés par l'ONU. Relever ce plafond de façon permanente serait une solution à plus long terme, mais une solution plus satisfaisante sur le plan structurel consisterait à porter à 65 ans l'âge du départ obligatoire à la retraite.

62. Les représentants des services de conférence des bureaux des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne ont participé par visioconférence à la 494^e séance du Comité et ont examiné la question de la planification stratégique des effectifs, en mettant l'accent sur les campagnes d'information et sur la formation. Un document officieux sur ce thème a été distribué aux membres.

Genève

63. Le Directeur de la Division de la gestion des conférences à l'Office des Nations Unies à Genève a souligné qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes pour faire face aux difficultés causées par la transition démographique en cours. La Division avait déjà participé à un certain nombre de campagnes d'information et de mobilisation, notamment en accueillant le forum de la Conférence internationale permanente d'Instituts universitaires de traducteurs et d'interprètes, mais la charge de travail toujours croissante imposée aux traducteurs et aux interprètes signifiait souvent qu'ils ne pouvaient pas profiter de certaines possibilités de formation intéressantes ni faire profiter de leurs compétences professionnelles des établissements d'enseignement participant au programme d'information et de mobilisation. Du fait de l'absence de ressources supplémentaires, cette situation ne risque guère de changer.

64. Les problèmes les plus pressants auxquels se heurte actuellement la Division sont liés à l'accroissement exponentiel des services à fournir au Conseil des droits de l'homme et à ses organes subsidiaires. En particulier, la documentation requise dans le cadre du mécanisme d'examen périodiques universels représente une très lourde charge pour la Division. Les traducteurs et les réviseurs travaillent sous pression pour traiter ces documents, dont un bon nombre sont soumis tardivement et dans une présentation inadéquate, situation qui s'est traduite par un nouvel accroissement de l'arriéré de comptes rendus analytiques. Peut-être serait-il approprié à cet égard d'envisager de recruter, dans le cadre des programmes susmentionnés, des étudiants de niveau universitaire pour traduire les comptes rendus analytiques sous la supervision de réviseurs des services de traduction.

Nairobi

65. Le Chef de la Division des services de conférence à Nairobi a appelé l'attention sur les difficultés sérieuses rencontrées dans ce lieu d'affectation pour recruter et retenir du personnel linguistique de haut niveau. La pénurie de linguistes à l'échelle mondiale, combinée à l'intérêt décroissant manifesté pour une affectation à Nairobi, n'a fait qu'exacerber un problème qui était déjà grave. Il est par conséquent essentiel de rendre ce lieu d'affectation plus attrayant et, notamment, d'y ajouter un certain nombre de postes linguistiques aux classes élevées. En offrant des contrats de 11 mois à des traducteurs et interprètes n'ayant pas encore passé le concours, la Division espérait former de futures recrues et les encourager à rester à Nairobi. Cette formule n'avait toutefois qu'une portée limitée vu la nécessité d'assurer la qualité au niveau le plus élevé. À plus long terme, le « projet Afrique » décrit dans un document officiel distribué aux membres du Comité visait à entrer en contact avec des établissements d'enseignement d'Afrique dans le but de mettre en place des programmes de formation de personnel linguistique, ce qui contribuerait à renforcer la capacité de l'Afrique en matière de services de conférence. Le projet a pour but ultime de constituer un réservoir adéquat de linguistes extrêmement compétents, dotés d'une formation universitaire et capables de fournir des services linguistiques de qualité aux organisations tant locales qu'internationales.

Vienne

66. Le Chef du Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne a indiqué que les activités d'information et de mobilisation devaient être menées à la fois en dehors du Secrétariat, et du système des Nations Unies, mais aussi au sein du Secrétariat car les fonctionnaires en poste constituaient un réservoir de compétences qui pouvaient être utiles aux services de conférence dans de nombreuses catégories d'emploi. Il considérait la situation actuelle quant à la dotation en personnel comme étant le résultat de plusieurs facteurs, y compris le manque d'intérêt des jeunes pour une carrière dans ce domaine, en particulier ceux dont la langue maternelle est l'anglais car leurs compétences linguistiques sont considérées comme un atout utile pour d'autres types d'emploi, ce qui réduit d'autant le vivier de recrues potentielles. En outre, nombre de candidats ayant réussi aux concours linguistiques sont perdus pour le système en raison de la lenteur du processus de recrutement.

67. Le Département devrait se demander si ses critères de recrutement ne devraient pas être ajustés afin de tenir compte des réalités actuelles. À titre d'arrangement intermédiaire, et pour jeter un pont entre les emplois d'interne non rémunéré et les emplois de fonctionnaire permanent ou d'agent indépendant, un programme de formation pourrait être mis en place pour agrandir le vivier de recrues potentielles. Certaines universités, en particulier dans les pays anglophones, prévoient dans les programmes d'études une période de stage dans une entreprise pour leurs étudiants et l'Organisation des Nations Unies pourrait étudier la possibilité de devenir un établissement d'accueil. L'Organisation pourrait offrir des contrats de 11 mois à des stagiaires considérés comme ayant des chances de réussir aux concours. On pourrait aussi envisager d'assouplir les règles relatives à l'emploi des internes pour attirer davantage de candidats. Les programmes de formation d'interprètes et de traducteurs anciennement mis en place à Moscou et à Beijing pourraient servir de modèle, en ciblant les efforts sur des groupes linguistiques déterminés dans le cadre d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et un gouvernement ou un établissement d'enseignement.

68. Le Département pourrait prendre l'initiative, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, d'élaborer de nouveaux concepts de gestion des effectifs. À titre provisoire, l'évaluation et le recrutement du personnel linguistique pourraient être décentralisés afin que les centres de conférence puissent être habilités à certifier des fonctionnaires ayant donné satisfaction au cours d'une série de contrats de courte durée totalisant, par exemple, deux ans de service. Ces candidats pourraient bénéficier d'engagements d'une durée déterminée de deux ans au lieu d'avoir à passer le concours. On pourrait assouplir ou éliminer complètement la condition voulant qu'un candidat connaisse une deuxième langue officielle pour être admis à passer le concours, ce qui élargirait le réservoir de linguistes qualifiés.

69. En ce qui concerne les relations extérieures, Vienne était entré en contact avec plus d'une douzaine d'universités au cours des deux dernières années. Parmi les activités de promotion interne, on pouvait citer l'organisation de formations spécialisées à l'intention des traducteurs et des autres fonctionnaires chargés d'assurer le service des conférences dans des domaines tels que le droit commercial et les affaires spatiales, la fourniture de services de bibliothèque et d'un appui linguistique à toutes les organisations sises à Vienne et la recherche de volontaires issus d'autres départements souhaitant assurer le service de grandes conférences et réunions aux côtés du personnel spécialisé, afin qu'ils fassent l'expérience du travail

du Département. Nombre de ces volontaires s'étaient déclarés intéressés par l'idée d'intégrer un jour le Département.

Examen de la question

Genève

70. Les membres du Comité se sont dits préoccupés par la situation à l'Office des Nations Unies à Genève. Certaines délégations ont toutefois souligné que plusieurs nouveaux postes d'interprète, de traducteur et de réviseur avaient été créés récemment à Genève. En réponse à des questions concernant les effets concrets de ces capacités supplémentaires, le Comité a été informé que la Division de la gestion des conférences était censée assurer le service de toutes les séances du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, y compris les trois sessions annuelles de l'Examen périodique universel, à l'aide des ressources existantes. Les postes linguistiques supplémentaires mentionnés par les délégations, dont beaucoup n'avaient pas encore été pourvus, avaient été compensés par des réductions dans d'autres services de la Division ou étaient destinés au contrôle de la qualité des travaux de traduction sous-traités. De ce fait, la Division avait été obligée de négliger ses autres clients afin de s'acquitter de ses obligations envers le Conseil des droits de l'homme. Afin de trouver une solution à plus long terme, une équipe spéciale conjointe, composée de représentants de la Division et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, avait été créée. Le rapport de l'équipe spéciale, qui contenait une analyse statistique détaillée de la situation et des recommandations concernant les mesures correctives à prendre, serait soumis sous peu au Conseil des droits de l'homme.

71. Il a été avancé que le problème de la soumission tardive des documents évoqué au paragraphe 71 du rapport sur le plan des conférences ne pourrait pas être résolu en renforçant les capacités de traitement des documents. Cependant, une délégation a réitéré son soutien à l'allocation de ressources supplémentaires afin d'assurer le service des séances relatives à l'Examen périodique universel. En ce qui concernait le personnel temporaire, d'aucuns ont manifesté leur inquiétude au sujet de la difficulté que semblait poser le recrutement d'interprètes indépendants compétents à Genève. Il a été répondu que, si le marché genevois des interprètes indépendants était porteur, l'ONU se trouvait néanmoins en concurrence avec les autres organisations sises à Genève et les institutions européennes. Il était particulièrement difficile de trouver du personnel temporaire au pied levé.

72. En réponse à une question concernant l'épuisement des listes de lauréats, le représentant de la Division de la gestion des conférences a convenu que la situation était critique. Il fallait prévoir des ressources pour tenir des concours supplémentaires, les épreuves les plus récentes n'ayant pas produit le nombre de lauréats attendu. Des événements imprévus, tels que le refus d'offres d'emploi par des recrues potentielles, avaient rendu la situation encore plus difficile.

Nairobi

73. Les membres du Comité ont exprimé leur inquiétude face à la dotation en effectifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi et ont demandé des informations plus détaillées sur les raisons de l'impopularité apparente de ce lieu d'affectation. On a fait observer en réponse que Nairobi était un lieu d'affectation classé difficile (catégorie C). Malgré les avantages financiers liés à un poste au Kenya, de nombreuses recrues potentielles ne souhaitaient pas subir ou faire subir à leur famille les conditions de vie parfois difficiles qui y étaient également associées.

74. Répondant à une question concernant le coût unitaire relativement élevé d'une réunion avec interprétation à Nairobi, le représentant de la Division des services de conférence a indiqué que, étant donné la grave pénurie de personnel temporaire local, des coûts supplémentaires étaient encourus en raison des indemnités de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance versées aux interprètes recrutés sur le plan international. On espérait que le « projet Afrique », qui bénéficiait d'un appui écrasant dans le continent et au-delà, élargirait à terme le réservoir d'interprètes indépendants locaux et réduirait ainsi la nécessité de procéder à des recrutements internationaux. Une délégation a exprimé des inquiétudes concernant la qualité variable des interprètes indépendants. Il a été souligné que le recours aux interprètes membres de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) offrait une garantie de qualité.

Vienne

75. L'idée d'établir un programme de formation, qui serait calqué sur ceux qui existent actuellement au sein des institutions de l'Union européenne, a suscité un certain intérêt. En réponse à une question portant sur le contrôle de la qualité des travaux contractuels de traduction, on a indiqué que l'Office s'était rapproché de l'objectif ambitieux qu'il s'était fixé pour l'externalisation, à savoir 35 % du volume des travaux, et qu'il fallait, en contrepartie, améliorer le contrôle interne de la qualité. Toutefois, l'Office ne disposait toujours pas de ressources spécialisées en quantité suffisante, en l'occurrence des réviseurs P-5 hors classe, et il avait donc été contraint d'improviser des solutions en engageant des réviseurs chevronnés pour des périodes de courte durée ou en confiant les tâches correspondantes à des fonctionnaires de la classe P-4. Le travail de moindre qualité fourni par les interprètes indépendants pour certaines langues, mentionné au paragraphe 104 du rapport du Secrétaire général, a été un sujet de préoccupation et on a dit que Vienne pourrait peut-être tirer parti de l'expérience de Nairobi, où la qualité était jugée satisfaisante de façon générale. On a fait observer que la technicité des sujets traités dans le cadre de nombreuses réunions tenues à Vienne était un facteur et que, même si les prestations des interprètes indépendants étaient de moindre qualité que celles du personnel permanent, elles répondaient néanmoins aux normes en vigueur. On a aussi fait valoir que l'épuisement des listes de lauréats et la transition démographique auraient pu être prévus plus tôt, avant que la situation ne devienne critique.

Débat général

76. Le Comité a réaffirmé son appui aux efforts visant à faire respecter les normes de haute qualité dans les domaines de la traduction et de l'interprétation. On a adressé des éloges au Service allemand de traduction du Siège pour les excellentes prestations qu'il offrait aux États Membres. En revanche, on a estimé que la qualité des services d'interprétation du russe vers l'anglais laissait à désirer. Le Comité a également approuvé les actions de communication en direction des universités et des écoles de traduction dans toutes les régions, tout particulièrement en Amérique latine et dans les pays arabophones. Il s'est aussi félicité de voir que l'on s'efforçait de collaborer avec la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines pour organiser plus fréquemment des concours dans toutes les langues officielles en vue de reconstituer les fichiers pour les postes des services linguistiques.

77. La proposition tendant à ne pas appliquer ou à relever le plafond de rémunération en vigueur pour les retraités dans les services de traduction et d'interprétation afin de pallier la pénurie de personnel durant la période de transition démographique était un sujet de préoccupation pour nombre de délégations. Elle risquait de créer un précédent et pourrait être perçue comme impliquant un traitement spécial pour certains groupes professionnels. De surcroît, la transition démographique était prévue de longue date et on aurait dû adopter plus tôt d'autres méthodes, par exemple celle qui consiste à programmer des concours plus fréquents. Le relèvement du plafond des revenus était un palliatif, alors qu'il était nécessaire et possible de trouver des solutions à long terme par le biais d'une ouverture sur l'extérieur et d'une multiplication des contacts avec les établissements d'enseignement.

78. Un représentant du Secrétariat a déclaré que nombre de lauréats qui étaient à présent inscrits dans les fichiers ne souhaitent pas accepter un emploi permanent et que des facteurs humains divers (démissions, décès et mutations dans d'autres départements) entraînent également en jeu. La distinction entre le personnel des services linguistiques et les autres catégories de personnel en ce qui concerne le plafonnement de la rémunération des retraités avait été introduite par l'Assemblée générale elle-même il y a très longtemps, compte tenu du fait que l'emploi de retraités était jugé indispensable pour préserver la qualité et qu'il était dans l'intérêt de l'Organisation de fixer un plafond différent pour le personnel linguistique retraité. En 2003, par sa résolution 57/305, l'Assemblée avait abandonné la pratique qui consistait à exprimer ce plafond en dollars et l'avait remplacée par un nombre de jours de travail limité à 125. L'abandon ou la modification du plafond appellerait une décision de la part de l'Assemblée.

79. Le Comité a également exprimé sa préoccupation au sujet des services à assurer pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement au Qatar, dont les dates coïncidaient avec celles de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique devant se tenir en Pologne et la fin de la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. On a posé la question de savoir si l'emploi de retraités était la seule solution envisageable et si la prospection menée sur le marché international des interprètes indépendants avait été suffisamment méthodique. On a noté que l'intention qui avait dicté la résolution pertinente donnait lieu à des interprétations divergentes de la part du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Bureau de la gestion des ressources humaines; aux yeux du Bureau, elle désignait les jours calendaires, qui comprenaient les samedis et les dimanches, alors que pour le Département, elle faisait référence aux jours de travail. Une quinzaine de retraités qui auraient atteint le plafond avant la tenue des conférences étaient concernés; si l'on parvenait à s'entendre sur l'interprétation, la plupart d'entre eux pourraient être employés durant cette période de pointe. Un représentant du Secrétariat a souligné que les services de conférence nécessaires seraient fournis aux deux importantes conférences, mais qu'il n'y aurait plus de ressources en réserve pour des réunions imprévues au Siège durant cette période si l'on n'employait pas de retraités. Pour ce qui était du marché des interprètes indépendants, selon l'usage actuel, on n'engageait pas des interprètes qui n'avaient pas subi avec succès les épreuves organisées à leur intention, vu la nécessité d'assurer un niveau de qualité suffisant pour leurs prestations. Des membres du Comité ont suggéré d'ajouter à la résolution une disposition demandant que l'on envisage de prendre des mesures d'urgence pour garantir que ces réunions disposeraient des services prévus. Il faudrait dans ce cas que la Cinquième Commission examine le projet de résolution dès le mois d'octobre afin qu'elle puisse se prononcer à temps pour les réunions.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après : Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur la question, notamment ses résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002, 56/287 du 27 juin 2002, 57/283 A du 20 décembre 2002, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003, 59/265 du 23 décembre 2004, 60/236 A du 23 décembre 2005, 60/236 B du 8 mai 2006, 61/236 du 22 décembre 2006 et 62/225 du 21 décembre 2007,

Réaffirmant sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2008¹, les rapports pertinents du Secrétaire général² et le rapport du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat³,

Réaffirmant les dispositions de ses résolutions sur le multilinguisme, en particulier la résolution 61/266, qui se rapportent aux services de conférence,

I

Calendrier des conférences et réunions

1. *Approuve* le projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies présenté par le Comité des conférences pour 2009⁴, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2009 tous aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixante-troisième session;

3. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions visées dans ses résolutions 53/208 A, 54/248, 55/222, 56/242, 57/283 B, 58/250, 59/265, 60/236 A, 61/236 et 62/225 concernant le vendredi saint orthodoxe et les fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, et demande à tous les organes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 32 (A/63/32).

² A/63/119 et Corr.1. et Add.1.

³ A/63/94.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 32 (A/63/32), annexe II.

intergouvernementaux de se conformer à ces dispositions lorsqu'ils planifient leurs réunions;

4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et des dispositions connexes des résolutions qu'elle a adoptées;

II

A. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

1. *Réaffirme* la règle qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres;

2. *Note* que le taux global d'utilisation des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférences est de 83 % pour 2007, comme pour 2006, ce qui est supérieur à la norme de 80 %;

3. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises par les organes qui ont réaménagé leur programme de travail pour optimiser l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence, et prie le Comité des conférences de poursuivre ses consultations avec les secrétariats et bureaux des organes qui sous-utilisent la part de ces ressources qui leur est allouée;

4. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances entraînent un gaspillage du temps alloué qui réduit notablement les taux d'utilisation calculés pour les organes concernés, et invite le secrétariat et le bureau desdits organes à s'attacher à éviter l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances;

5. *Note* que 88 % des réunions tenues à New York par les organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ont bénéficié de services d'interprétation et prie le Secrétaire général de continuer de rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, de la fourniture de services de conférence à ces organes;

6. *Est consciente* de l'importance que revêtent les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, et prie le Secrétaire général de veiller à satisfaire dans la mesure du possible toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions;

7. *Note avec satisfaction* que la proportion des réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférences a augmenté, passant de 76 % en 2006 à 84 % en 2007, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes que rencontrent les États Membres, du fait que certaines réunions de groupes régionaux et autres grands groupes se déroulent sans services de conférence, et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

8. *Exhorte à nouveau* les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort, au stade de la planification, pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser les services de conférence suffisamment à

l'avance de toute annulation de séance, de façon que les ressources puissent, dans la mesure du possible, y être affectées;

9. *Note avec satisfaction* que, conformément aux dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment le paragraphe 9 de la section II.A de la résolution 61/236, et en application de la règle du siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu leurs réunions en 2007 et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la situation à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

10. *Prend note avec satisfaction* des activités et initiatives promotionnelles entreprises par l'administration du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique, grâce auxquelles le taux d'utilisation des installations du centre a continué d'augmenter en 2007;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer de rechercher les moyens d'accroître l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique, en gardant à l'esprit les normes minimales de sécurité opérationnelle établies pour les villes sièges, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatrième session;

B. Incidence du plan-cadre d'équipement (stratégie IV, exécution échelonnée) sur les réunions devant se tenir au Siège pendant sa mise en œuvre

1. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que l'exécution du plan-cadre d'équipement, notamment la réinstallation temporaire du personnel des services de conférence dans des locaux transitoires, ne nuise pas à la qualité des services de conférence fournis aux États Membres et ne remette pas en cause l'égalité de traitement des services linguistiques, qui doivent bénéficier de conditions de travail et de moyens également favorables pour être à même de fournir des prestations de la plus haute qualité;

2. *Invite* tous ceux qui demandent ou organisent des réunions à se concerter avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat sur toute question liée à leur programmation afin que les activités qui auront lieu au Siège pendant les travaux puissent être coordonnées avec le maximum de prévisibilité;

3. *Prie* le Comité des conférences de garder la question à l'examen et prie le Secrétaire général de lui faire périodiquement rapport pendant les travaux sur les questions liées au calendrier des conférences et réunions;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que, dans les limites des ressources existantes du Département, les services de conférence bénéficient de l'appui informatique voulu pour pouvoir continuer de fonctionner sans à-coup durant l'exécution du plan-cadre d'équipement;

5. *Note* que pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement, une partie du personnel des services de conférence et des moyens informatiques du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sera temporairement réinstallée dans des locaux transitoires, et prie le Secrétaire général de continuer à veiller, dans les limites des ressources existantes du Département, à la prestation des services d'appui nécessaires pour assurer la maintenance des équipements et

systèmes informatiques du Département, la mise en œuvre de son grand projet informatique et la fourniture de services de conférence de qualité;

6. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres sur les initiatives qui ont des incidences sur l'utilisation des services et des installations de conférence;

III

Gestion intégrée à l'échelle mondiale

1. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du grand projet informatique qui a pour but d'intégrer les outils informatiques de tous les centres de conférences en des systèmes de gestion des réunions et de traitement de la documentation, et de l'optique mondiale dont procèdent l'harmonisation des normes et des moyens informatiques et la mise en commun des avancées méthodologiques et technologiques des quatre centres de conférences principaux;

2. *Prend aussi note avec satisfaction* des initiatives qui, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, ont été prises pour rationaliser les méthodes, réaliser des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller au respect du principe de l'égalité de classement des postes comportant les mêmes fonctions dans les quatre centres de conférences principaux;

3. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour principaux objectifs d'assurer la production dans toutes les langues officielles, conformément à la réglementation établie et dans les délais prévus, de documents de qualité, ainsi que la prestation de services de conférence de qualité aux États Membres dans tous les centres de conférences, et d'y parvenir de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions pertinentes;

4. *Prie* le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport sur le plan des conférences des informations sur les économies financières réalisées grâce à l'exécution des projets de gestion intégrée à l'échelle mondiale;

5. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient traités sur un pied d'égalité et bénéficient de conditions de travail et de moyens également favorables, pour être à même de fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

6. *Réaffirme* qu'il importe que le Secrétaire général fasse en sorte que les technologies utilisées dans tous les centres de conférences soient compatibles et d'une utilisation aisée dans toutes les langues officielles;

7. *Prie* le Secrétaire général de mener à bien à titre prioritaire le chargement sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies de tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, afin que les États Membres puissent aussi accéder en ligne à ces archives;

8. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur essentiel de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que prend le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation, et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et lui demande de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard;

10. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus;

11. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, et prie le Secrétaire général de poursuivre l'étude de formules novatrices qui permettraient de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations des États Membres et des présidents et secrétaires d'organes sur la qualité des prestations, et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

12. *Prie* le Secrétaire général de l'informer des progrès accomplis en matière de gestion intégrée à l'échelle mondiale;

13. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les principes, méthodes et pratiques de gestion des services de conférence institués sur la base des recommandations des équipes spéciales soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes;

IV

Questions relatives à la documentation et aux publications

1. *Souligne* l'importance primordiale de l'égalité des six langues officielles de l'Organisation;

2. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

3. *Souligne* que toutes les questions relatives à la gestion des conférences, y compris celles qui concernent la documentation, relèvent de la Cinquième Commission;

4. *Réitère avec préoccupation* la demande qu'elle a faite au Secrétaire général de veiller à ce que les règles gouvernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires sur papier de documents de conférence que leur affichage dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222;

5. *Réaffirme* le paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant de la planification et des questions

budgétaires et administratives qu'elle doit examiner d'urgence doivent paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles;

6. *Prie* le Secrétaire général d'améliorer la planification des documents pour que la Cinquième Commission reçoive dans les délais fixés, dans les six langues officielles, tous les documents dont elle a besoin pour examiner une question particulière, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de donner pour instructions à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) Un résumé du rapport;
- b) Un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres mesures proposées;
- c) Un rappel des faits utiles à connaître;

8. *Demande à nouveau* que, dans tous les documents présentés aux organes délibérants par le Secrétariat et par des organes intergouvernementaux ou organes d'experts pour examen et suite à donner, les conclusions et recommandations soient imprimées en caractère gras;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour améliorer la qualité et l'exactitude des comptes rendus de séance dans les six langues officielles en veillant à ce qu'ils soient systématiquement établis et traduits à partir des enregistrements sonores et des textes des interventions telles qu'elles ont été faites dans la langue originale;

10. *Constate avec une profonde inquiétude* qu'un volume plus important que jamais de textes sont présentés en retard par les départements auteurs, ce qui nuit au fonctionnement des organes intergouvernementaux, et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur les mesures prises d'urgence pour que davantage de documents soient présentés en temps voulu, en particulier par les entités qui ont respecté les délais de présentation pour moins de 90 % de leurs documents pendant trois années consécutives;

11. *Note avec préoccupation* les retards sans précédent enregistrés dans la publication des documents en 2008, qui ont gravement entravé ses travaux, prie le Secrétaire général d'élaborer des mesures de responsabilisation plus efficaces pour amener tant les auteurs que les hauts fonctionnaires à faire le nécessaire pour que les documents paraissent en temps voulu dans les six langues officielles et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

12. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour remédier au problème évoqué au paragraphe 10 de la présente résolution, particulièrement en ce qui concerne la documentation examinée par la Cinquième Commission à la deuxième reprise de sa soixante-deuxième session et notamment de convoquer l'équipe spéciale mise en place pour étudier la question, de lui présenter un rapport de situation sur la documentation concernant le financement des opérations de maintien de la paix et de lui présenter un rapport sur les résultats des consultations

et mesures prises pour régler le problème, par l'intermédiaire du Comité des conférences à sa session d'organisation en 2009, afin que la Cinquième Commission puisse examiner ce rapport à la deuxième reprise de sa session, et de lui présenter un rapport d'ensemble à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

13. *Souligne* qu'il importe que le principe de la concordance soit respecté afin que le texte des résolutions fasse également foi dans les six langues officielles;

V

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

1. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles;

2. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles afin que les services fournis soient de la plus haute qualité;

3. *Prend note* des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat dans son rapport⁵ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient pleinement appliquées et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

4. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 3 de la section IV de sa résolution 59/265, du paragraphe 4 de la section IV de sa résolution 60/236 B et du paragraphe 3 de la section V de sa résolution 61/236, et prie à nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et bénéficient de conditions de travail et de moyens également favorables afin qu'ils soient à même de fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

5. *Reste préoccupée* par les taux élevés de vacance de postes observés dans les services d'interprétation et de traduction de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et prie le Secrétaire général de remédier à la situation, à titre prioritaire, notamment en demandant à des États Membres de l'aider à organiser des concours visant à pourvoir ces postes linguistiques et à faire de la publicité pour ces concours;

6. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le Secrétariat pour pourvoir les postes qui sont ou deviendront vacants à l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que des informations figurant au paragraphe 107 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences⁶, et prie le Secrétaire général d'envisager d'autres mesures en vue de réduire les taux de vacance de postes à Nairobi et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatrième session;

⁵ A/63/94.

⁶ A/63/119 et Corr.1.

7. *Prend note avec satisfaction* de l'initiative qui vise à rechercher une solution à long terme aux taux élevés de vacance de postes observés dans les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi en chargeant un consultant d'examiner la possibilité d'offrir en Afrique des programmes de formation renforcés s'adressant aux personnes susceptibles de devenir traducteur ou interprète professionnel, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-quatrième session, de ce qui aura été fait à cet égard;

8. *Sait* que l'Office des Nations Unies à Genève a d'énormes difficultés à fournir les services de conférence requis, comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 103 de son rapport sur le plan des conférences⁶, et prie le Secrétaire général de trouver une solution à ces problèmes et de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins occasionnés par la forte augmentation du nombre des réunions enregistré récemment;

9. *Prie* le Secrétaire général d'élaborer une stratégie plus efficace pour pourvoir en temps voulu les postes des services linguistiques qui sont actuellement vacants ou qui le seront à l'avenir dans tous les centres de conférences, prend note du paragraphe 92 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences et prie le Secrétaire général d'organiser les concours de recrutement de membres du personnel linguistique dont il est question dans le paragraphe susmentionné, ainsi que les autres examens qui se tiendront après 2009, suffisamment à l'avance pour que les postes vacants des services linguistiques de tous les centres de conférences puissent être pourvus en temps voulu, et de l'informer, à sa soixante-quatrième session, des mesures qui auront été prises à cet égard;

10. *Se félicite* des mesures que le Secrétaire général a prises pour faire face plus efficacement à la situation démographique des services linguistiques et à la question de la planification de la relève, notamment en recourant à du personnel temporaire pour répondre aux besoins pressants et en renforçant les programmes de formation interne et externe, en développant les programmes d'échange de personnel entre organisations et en coopérant avec les établissements qui forment des spécialistes des langues se destinant à une carrière dans les organisations internationales, et le prie de continuer à prendre de telles mesures;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'explorer la possibilité d'instituer un programme de formation destiné à attirer et former de jeunes professionnels qui pourraient faire carrière dans les services linguistiques de l'Organisation des Nations Unies;

12. *Prend note avec préoccupation* des difficultés liées à la répartition par âge du personnel des services linguistiques, dont le Secrétaire général fait état aux paragraphes 91 à 95 de son rapport⁶;

13. *Note* qu'en adoptant le paragraphe 1 de la section VI de sa résolution 57/305, son intention était que les services linguistiques puissent faire davantage appel à des linguistes retraités et prie le Secrétaire général de clarifier, puis d'appliquer les dispositions de ce paragraphe concernant le plafond de rémunération fixé pour les linguistes retraités engagés par l'Organisation des Nations Unies;

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, notamment dans le cadre des réunions d'information organisées pour chaque langue deux fois par an, et de veiller à ce que les mesures prises à cet effet offrent à tous les

États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation et soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes;

15. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que l'exactitude des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer et d'accorder une attention particulière à la qualité de ces traductions;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour améliorer la qualité des traductions dans les six langues officielles, en particulier de celles qui sont confiées à des vacataires, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatrième session;

17. *Prie* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférences de personnel de la classe voulue pour qu'un contrôle convenable de la qualité des traductions confiées à des vacataires puisse être assuré, compte dûment tenu du principe de l'égalité de classement des postes comportant les mêmes fonctions;

18. *Prend note* des informations figurant aux paragraphes 101 à 105 du rapport du Secrétaire général⁶ au sujet de l'incidence du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférences et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état de la question à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

19. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatrième session de l'expérience acquise par les principaux centres de conférences en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction contractuels, des enseignements qu'ils en ont tirés et des pratiques optimales qui s'en sont dégagées, en indiquant notamment de combien de fonctionnaires les différents centres avaient besoin, et à quelle classe, pour pouvoir s'acquitter convenablement de cette fonction.

Annexe II

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation, pour 2009

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale

OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2009

(Au 15 août 2008)

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
1. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, élection du Bureau [résolutions 209 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social]	9 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
2. Comité d'état-major [Charte]	9 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T PV Un vendredi sur deux
3. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, huitième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	12-16 janvier	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –
4. Comité des droits de l'enfant, cinquième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	12-30 janvier	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
5. Conseil économique et social, élection du Bureau [Charte]	15 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
6. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 209 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	19-22 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
7. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations, troisième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	19-23 janvier	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
8. Comité chargé des organisations non gouvernementales, session ordinaire [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	19-28 janvier	New York	19 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
9. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, quarante-troisième session [résolutions 34/180 et 62/218 de l'Assemblée générale] ^b	19 janvier-6 février	Genève	23 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
10. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF [résolution 52/12 B de l'Assemblée générale]	23 et 26 janvier	New York	36 G/36 G/36 G	I (AArCEFR)	T –
11. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, deuxième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	26-30 janvier	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>	<i>Fréquence</i>
12. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, cinquante-deuxième session [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	26-30 janvier	Genève	^e	I (AArCEFR)	T –
13. CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Janvier (1 semaine)	Genève	^e	I (AArCEFR)	T –
14. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, quarante-neuvième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	Janvier	New York	5 G	–	– Une session par an
15. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention [résolutions 55/70 et 62/218 de l'Assemblée générale] ^b	Janvier	Genève	5 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
16. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents, trente-deuxième réunion [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Janvier	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
17. Conférence du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Janvier-mars (10 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an, en trois parties
18. CNUDCI – Groupe de travail sur la passation de marchés, quinzième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	2-6 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
19. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail d'avant-session, cinquante et unième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	2-6 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
20. Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-quatrième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, article 11] ^b	2-6 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T – Deux ou trois sessions par an
21. PAM – Conseil d'administration, première session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^d	2-6 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
22. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur le mécanisme d'examen périodique universel, quatrième session [décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	2-13 février	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
23. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	3 février-24 avril ^c	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
24. UNICEF – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	4-6 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
25. Commission du développement social, quarante-septième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social]	4-13 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
26. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage, cinquantième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	9-13 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
27. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session [résolutions 45/124, 47/94 et 62/218 de l'Assemblée générale] ^b	9-13 février	Genève	4 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
28. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, septième session [art. 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53)] ^b	9-13 février	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
29. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique, quarante-sixième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	9-20 février	Vienne	69 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
30. Conseil économique et social, session d'organisation [Charte]	10-13 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR
31. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, première session [résolution 61/77 de l'Assemblée générale]	16-20 février	Genève	20 E	I (AArCEFR)	T –
32. Conseil d'administration du PNUF/Forum ministériel mondial, vingt-cinquième session [résolutions 2997 (XXVII), 42/185 et 53/242 de l'Assemblée générale]	16-20 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Une session ordinaire et une session extraordinaire alternativement chaque année
33. Conseil des droits de l'homme – Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires visant à combattre le racisme [décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme]	16-27 février	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>T</i>	<i>SR</i>	<i>Fréquence</i>
34. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante-quatorzième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale] ^b	16 février-6 mars	Genève	18 E	I (ACEFR)	T		Deux sessions par an
35. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, cinquième session [résolution 61/275 de l'Assemblée générale]	17-19 février	New York	5E	I (AR)	T	-	Quatre sessions par an
36. Réunion préparatoire intergouvernementale de la dix-septième session de la Commission du développement durable [résolution 2003/61 du Conseil économique et social]	23-27 février	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	-	
37. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	23 février-20 mars	New York	119 G	I (AArCEFR)	T	-	
38. INSTRAW – Conseil d'administration, sixième session [résolutions 59/260 de l'Assemblée générale et 2003/57 du Conseil économique et social] ^d	24-25 février	New York	10 E	I (AEF)	T	-	Une session par an
39. Commission de statistique, quarantième session [résolution 1999/8 du Conseil économique et social]	24-27 février	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session par an
40. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration, trentième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	Février (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEF)	T	-	Deux sessions par an
41. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones – Conseil d'administration, vingt-deuxième session [résolution 40/131 de l'Assemblée générale]	Février (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEFR)	T	-	Une session par an
42. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, treizième session [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Février (1 semaine)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	-	
43. CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Février (1 semaine)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T	-	
44. Conseil consultatif pour les questions de désarmement, cinquante et unième session [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Février (3-4 jours)	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	-	Deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>	
				I	T	SR	
				(AArCEFR)			
45. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-dixième session ^d	Février (2 jours)	Genève	15 G		T	SR	Quatre réunions par an
46. Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien [résolutions 62/81 et 62/82 de l'Assemblée générale]	Février (2 jours)	À déterminer	192 G	À déterminer	T	–	
47. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Février	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
48. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Février/mars	New York	27 G	I (AArCEFR)	T	SR ^f	
49. Commission de la condition de la femme, cinquante-troisième session [décision 1999/257 du Conseil économique et social]	2-13 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
50. Conseil des droits de l'homme, dixième session [résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	2-27 mars	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an
51. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications, quatre-vingt-quinzième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	9-13 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
52. Comité des politiques du développement, onzième session [résolution 1998/46 du Conseil économique et social]	9-13 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
53. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quatre-vingt-septième session [résolution 7/12 du Conseil des droits de l'homme]	9-13 mars	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an
54. Commission des stupéfiants, cinquante-deuxième session et débat de haut niveau [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	11-20 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
55. Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-quinzième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	16 mars-3 avril	New York	18 E	I (AArEF)	T	SR	Trois sessions par an
56. Commission des limites du plateau continental, vingt-troisième session [art. 2, par. 5, de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer] ^b	23-27 mars	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
57. CFPI, soixante-huitième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	23 mars-3 avril	New York	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
58. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique, quarante-huitième session [résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale]	23 mars-3 avril	Vienne	69 G	I (AArCEFR)	T	SR ^f	Une session par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
59. Commission de la population et du développement, quarante-deuxième session [résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social]	30 mars-3 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
60. Comité d'experts de l'administration publique, huitième session [résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social]	30 mars-3 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
61. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications, quatrième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	30 mars-3 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
62. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sixième session [résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme]	30 mars-3 avril	Genève	5 E	I (AArER)	T – Trois sessions par an
63. ONU-Habitat – Conseil d'administration, vingt-deuxième session [résolutions 1978/1 du Conseil économique et social et 56/206 de l'Assemblée générale]	30 mars-3 avril	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
64. Assemblée générale, Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	Mars (4 semaines)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T SR
65. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	Mars (1 semaine)	Genève	3 G	I (AArF)	T PV ^g
66. PNUE – Comité des représentants permanents, cent sixième réunion [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Mars	Nairobi	^h	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
67. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents, réunion extraordinaire [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Mars	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T –
68. Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 de l'Assemblée générale]	Mars/avril (2 jours) ^e	New York	10 G	I (AEF)	T –
69. CEA – Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, quarante-deuxième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Mars/avril ^e	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T – Une session par an
70. CEA – Comité d'experts de la Conférence conjointe des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, vingt-huitième réunion [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Mars/avril ^e	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T – Une session par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
71. Conseil des droits de l'homme – Équipe spéciale de haut niveau sur le droit au développement, cinquième session [résolution 4/4 du Conseil des droits de l'homme]	1 ^{er} -9 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –
72. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, sixième session [résolution 61/275 de l'Assemblée générale]	13-15 avril	New York	5E	I (AR)	T – Quatre réunions par an
73. Commission du désarmement [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	13 avril-1 ^{er} mai ^c	New York	192 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an
74. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dix-huitième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	15-24 avril ^e	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
75. Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED [résolutions 50/227 et 61/16 de l'Assemblée générale et décision 2005/211 du Conseil économique et social]	20 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR ^f
76. Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban [résolution 61/149 de l'Assemblée générale]	20-24 avril	Genève	192 G	I (AArCEFR)	T -
77. Forum des Nations Unies sur les forêts [résolution 2006/49 du Conseil économique et social]	20 avril-1 ^{er} mai	New York	195 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
78. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, dixième session [résolution 45/158 de l'Assemblée générale] ^b	20 avril-1 ^{er} mai	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
79. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés, quinzième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	27 avril-1 ^{er} mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
80. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, deuxième session [résolution 61/77 de l'Assemblée générale]	27 avril-1 ^{er} mai	New York	20 E	I (AArCEFR)	T –
81. Comité contre la torture, quarante-deuxième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale] ^b	27 avril-15 mai	Genève	10 E	I (AEFR)	T SR Deux sessions par an
82. Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	29 et 30 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR
83. UNITAR – Conseil d'administration, quarante-septième session [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale] ^d	Avril ^e (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T – Une session par an
84. Comité des conférences, session d'organisation [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Avril ^e	New York	21 G	I (AArCEFR)	T –

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
85. CEE, soixante-troisième session [résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social]	Avril ^e	Genève	56 G	I (AFR)	T – Une session tous les deux ans
86. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Avril/mai ^e	New York	11-12 E	–	– Quatre ou cinq réunions par an
87. CESAP, soixante-cinquième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Avril/mai ^e	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T – Une session par an
88. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, première session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Avril/mai ^e	À déterminer	26 ST	I (AF)	T – Deux sessions par an
89. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Avril/mai ^e (première réunion)	New York	12 E	–	– Deux sessions d'une séance chacune par an
90. Conseil des droits de l'homme – groupe de travail sur la détermination arbitraire, cinquante-quatrième session [résolution 6/4 du Conseil des droits de l'homme]	4-8 mai	Genève	5 E	I (AEF)	T –
91. Comité de l'information, trente et unième session [résolution 33/115 C de l'Assemblée générale]	4-15 mai	New York	110 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
92. Commission du développement durable, dix-septième session [décisions 1993/207 et 2005/228 du Conseil économique et social]	4-15 mai	New York	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
93. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, troisième session [résolution 61/70 de l'Assemblée générale] ^{b, d}	4-15 mai	New York	188 G	I (AArCEFR)	T –
94. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur le mécanisme d'examen périodique universel, cinquième session [décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	4-15 mai	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
95. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, quarante-deuxième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	4-22 mai	Genève	18 E	I (AArEFR)	T SR Deux sessions par an
96. Commission du droit international, première partie de la soixante et unième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	4 mai-5 juin	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
97. Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-quinzième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, article 11] ^b	11-22 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T – Deux ou trois sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
98. Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, septième session, session d'organisation [résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale]	12 mai	New York	195 G	I (AArCEFR)	T – – Une session tous les deux ans
99. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	12 mai-24 juillet	New York et autres lieux d'affectation	16 E	I (AArCEFR)	T – – Trois sessions par an
100. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité, trente-sixième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	18-22 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – – Deux sessions par an
101. Comité chargé des organisations non gouvernementales, reprise de la session [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	18-27 mai	New York	19 G	I (AArCEFR)	T – – Une session par an
102. Instance permanente sur les questions autochtones, huitième session [résolution 2000/22 du Conseil économique et social]	18-29 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – – Une session par an
103. Commission de la science et de la technique au service du développement, douzième session [résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social]	25-29 mai	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T – – Une session par an
104. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail d'avant-session, quarante-troisième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	25-29 mai	Genève	5 E	I (AEFR)	T – – Deux sessions par an
105. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, cinquante-septième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	25-29 mai	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T – – Une session par an
106. Comité des droits de l'enfant, cinquante et unième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	25 mai-12 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR – Trois sessions par an
107. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, quarante-cinquième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	26-29 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T – – Deux sessions par an
108. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	26 mai-5 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – – Une session par an
109. Assemblée générale, Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	Mai (4 semaines)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T SR – SR

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
110. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration, trentième session [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Mai (1 semaine)	Genève	5 E	I (AF)	T – Deux sessions par an
111. Séminaire régional en vue d'étudier la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme [résolution 62/120 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	27 G	I (AEF)	T – Une session par an
112. Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Asie [résolutions 62/81 et 62/82 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	192 G	À déterminer	T –
113. Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Mai (1 jour)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
114. Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Mai/juin (7 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an, en trois parties
115. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention [décision 62/86 de l'Assemblée générale] ^b	1 ^{er} -12 juin	Bonn	189 G	I (AArCEFR)	T –
116. Comité des contributions, soixante-neuvième session [résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale]	1 ^{er} -26 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	– Une session par an
117. Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, seizième session [résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale]	2-5 juin	New York	195 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
118. Conseil des droits de l'homme, onzième session [résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	2-18 juin	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR Pas moins de trois sessions par an
119. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, cinquante-deuxième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	3-12 juin	Vienne	69 G	I (AArCEFR)	T PV ⁱ Une session par an
120. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, article XXIX]	8-10 juin	New York	5 E	–	T – Une session par an
121. UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	8-12 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>	<i>Fréquence</i>
122. PAM – Conseil d'administration, session annuelle [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^d	8-12 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
123. Comité du programme et de la coordination, quarante-neuvième session [résolutions 2008 (LX) du Conseil économique et social et 31/93 de l'Assemblée générale]	8 juin-2 juillet	New York	34 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
124. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail d'avant-session, cinquante-deuxième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^e	15-19 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
125. Commission des stupéfiants – réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe, huitième session [résolutions 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social]	16-19 juin	Vienne	55 G	I (AEFR)	T – Une session tous les deux ans
126. Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dix-neuvième session [résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale] ^b	22-26 juin	New York	138 G	I (AArCEFR)	T – Une ou deux sessions par an
127. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention [résolutions 55/70 et 62/218 de l'Assemblée générale] ^e	22-26 juin	New York	5 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
128. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, huitième session [art. 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53)] ^e	22-26 juin	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
129. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations, quatrième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	22-26 juin	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
130. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement, dixième session [résolution 4/4 du Conseil des droits de l'homme]	22-26 juin	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T (AArCEFR)
131. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, vingt et unième session [résolutions 46/111 et 49/178 de l'Assemblée générale] ^b	29 juin-3 juillet	Genève	8 E	I (AEF)	T – Une session par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
132. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses, trente-cinquième session [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	29 juin-3 juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T – Une ou deux sessions par an
133. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quatre-vingt-huitième session [résolution 7/12 du Conseil des droits de l'homme]	29 juin-3 juillet	Genève	5 E	I (AArEF)	T – Trois sessions par an
134. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, quarante-quatrième session [résolutions 34/180 et 62/218 de l'Assemblée générale] ^b	29 juin-17 juillet	New York	23 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
135. CNUDCI, quarante-deuxième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	29 juin-17 juillet	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
136. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	29 juin-31 juillet	Genève	7 E	I (AF)	T PV Deux sessions par an
137. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante et onzième session ^d	Juin (2 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR Quatre sessions par an
138. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents, trente-troisième réunion [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Juin	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
139. PNUE – Comité des représentants permanents, cent septième réunion [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Juin	Nairobi	^h	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
140. Conseil consultatif pour les questions de désarmement, cinquante-deuxième session [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (3-4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
141. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (6 à 8 séances par semaine, 30 séances au maximum)	New York	27 G	I (AArCEFR)	T SR ^f
142. Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, dix-septième session [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	6-8 juillet	Genève	23 G	I (ACEFR)	T – Une ou deux sessions par an
143. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications, quatre-vingt-seizième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	6-10 juillet	Genève	9 E	I (AEFR)	T – Trois sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
144. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, troisième session [résolution 61/77 de l'Assemblée générale]	6-17 juillet	New York	20 E	I (AArCEFR)	T –
145. Séminaire sur le droit international [résolution 49/51 de l'Assemblée générale]	6-24 juillet	Genève	30 E	I (AEF)	– – Une session par an
146. Conseil économique et social, session de fond [Charte]	6-31 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
147. Commission du droit international, deuxième partie de la soixante et unième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	6 juillet-7 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
148. Comité des commissaires aux comptes, soixante-troisième session ordinaire [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	9 et 10 juillet	New York	3 E	I (ACF)	T – Une session par an
149. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, cinquante-sixième session [résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale]	13-17 juillet	New York	33 E	I (AF)	T – Une session par an
150. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	13-17 juillet (1 séance)	New York	15 E	I (AF)	T – Une session par an
151. Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-seizième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	13-31 juillet	Genève	18 E	I (AArEFR)	T SR Trois sessions par an
152. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session [résolutions 45/124, 47/94 et 62/218 de l'Assemblée générale] ^b	20-24 juillet	New York	4 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
153. Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne (résolutions 62/81 et 62/82 de l'Assemblée générale)	Juillet (2 jours)	À déterminer	192 G	I (AArCEFR)	T –
154. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Juillet	New York	11-12 E	–	– Quatre ou cinq réunions par an
155. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, septième session [résolution 61/275 de l'Assemblée générale]	Juillet	New York	5 E	I (AR)	T – Quatre sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
156. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
157. CFPI, soixante-neuvième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	Juillet	À déterminer	15 E	I (AEFR)	T – Deux sessions par an
158. Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Juillet/septembre (7 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an, en trois parties
159. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, troisième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	3-7 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
160. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante-quinzième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale] ^b	3-21 août	Genève	18 E	I (ACEFR)	T SR Deux sessions par an
161. Neuvième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques [décision 2005/231 du Conseil économique et social]	10-14 août	New York	41 G	I (AEF)	T Une session tous les quatre ans
162. Commission des limites du plateau continental, vingt-quatrième session [art. 2, par. 5, de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer] ^b	24-28 août	New York	21 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
163. Conseil des droits de l'homme – Forum interseptions sur les droits économiques, sociaux et culturels (Forum social), huitième session [résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme]	31 août-2 septembre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
164. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détection arbitraire, cinquante-cinquième session [résolution 6/4 du Conseil des droits de l'homme]	31 août-4 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T –
165. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, cinquante-troisième session [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XXVII) du Conseil du commerce et du développement]	31 août-4 septembre	Genève	^c	I (AArCEFR)	T –
166. Réunion d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [décision des États parties à la sixième Conférence d'examen] ^{b, d}	Août (5 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
167. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les questions relatives aux minorités, deuxième session [résolution 6/15 du Conseil des droits de l'homme]	3-4 septembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
168. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration, quatorzième session [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	7-11 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T – Une session par an
169. CNUDCI – Groupe de travail sur la passation de marchés, seizième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	7-11 septembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
170. Conseil des droits de l'homme, douzième session [résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	7-25 septembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR Pas moins de trois sessions par an
171. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	8-11 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
172. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	8 septembre-18 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
173. UNICEF – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	14-18 septembre ^d	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
174. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage, cinquante et unième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	14-18 septembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
175. Comité des droits de l'enfant, cinquante-deuxième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	14 septembre -2 octobre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
176. Assemblée générale, soixante-quatrième session [Charte]	15 septembre-décembre	New York	192 G	I (AArCEFR)	T PV/ SR ^k
177. CNUCED – Conseil du commerce et du développement, cinquante-sixième session [résolutions 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et 114 (V) de la CNUCED]	21 septembre -2 octobre	Genève	148 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
178. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications, cinquième session [résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	28 septembre -2 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
179. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones [résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme]	28 septembre -2 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
180. CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique, quarante-sixième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	28 septembre -2 octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>	<i>Fréquence</i>
181. Comité des conférences, session de fond [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Septembre (5 jours)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T –
182. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-douzième session ^d	Septembre (2 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR Quatre sessions par an
183. UNRWA – Commission consultative [résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T – Une session par an
184. PNUE – Comité des représentants permanents, cent-huitième réunion [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Septembre	Nairobi	^h	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
185. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents, trente-quatrième réunion [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Septembre	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
186. INSTRAW – Conseil d'administration, sixième session [résolutions 59/260 de l'Assemblée générale et 2003/57 du Conseil économique et social] ^d	1 ^{er} et 2 octobre ^e	New York	10 E	I (AEF)	T – Une session par an
187. Comité des droits de l'enfant, groupe de travail d'avant-session, cinquante-troisième session [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale] ^b	5-9 octobre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
188. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications, quatre-vingt-dix-septième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	5-9 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	T – Trois sessions par an
189. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit de l'insolvabilité, trente-septième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	5-9 octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
190. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, septième session [résolution 1/5 du Conseil des droits de l'homme]	5-16 octobre	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
191. Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-dix-septième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale] ^b	12-30 octobre	Genève	18 E	I (AArEFR)	T SR Trois sessions par an
192. Dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique [décision 2007/275 du Conseil économique et social]	26-30 octobre	Bangkok	51 G	I (ACFR)	T – Une session tous les trois ans
193. PAM – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale] ^d	26-30 octobre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
194. Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-seizième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, article 11] ^b	27 octobre -13 novembre	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T – Deux ou trois sessions par an
195. HCR – Comité exécutif, soixantième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	76 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
196. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration, trente et unième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEF)	T – Deux sessions par an
197. Assemblée générale – dialogue de haut niveau sur le financement du développement [résolution 57/250 de l'Assemblée générale]	Octobre (2 ou 3 jours)	New York	192 G	I (AArCEFR)	T PV Une session tous les deux ans
198. Douzième réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale] ^b	Octobre (1 jour)	Genève	139 G	I (AEFR)	T SR Une session tous les deux ans
199. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, deuxième session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Octobre	À déterminer	26 ST	I (AF)	T – Deux sessions par an
200. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/ novembre (5 semaines) ^f	New York	7 E	I (AF)	T PV ^g Deux sessions par an
201. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, cinquième session [résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social]	Octobre/novembre (5 jours)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T – Une session par an
202. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Octobre/novembre	New York	11-12 E	–	– Quatre ou cinq réunions par an
203. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Octobre/ novembre (1 séance)	New York	12 E	–	– Deux sessions d'une séance chacune par an
204. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – quarante-troisième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	2-20 novembre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
205. Comité contre la torture, quarante-troisième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale] ^b	2-20 novembre	Genève	10 E	I (AEFR)	T SR Deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
206. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, neuvième session, [art. 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53)] ^b	16-20 novembre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Trois sessions par an
207. Conseil des droits de l'homme – groupe de travail sur la détention arbitraire, cinquante-sixième session [résolution 6/4 du Conseil des droits de l'homme]	18-27 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T –
208. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, onzième session [résolution 45/158 de l'Assemblée générale] ^b	23-27 novembre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR Deux sessions par an
209. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail d'avant-session, quarante-quatrième session [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social] ^b	23-27 novembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T – Deux sessions par an
210. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	30 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an
211. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses, trente-sixième session [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	30 novembre -9 décembre	Genève	22 G	I (ACEFR)	T – Une ou deux sessions par an
212. Conseil des droits de l'homme – groupe de travail sur le mécanisme d'examen périodique universel, sixième session [décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme]	30 novembre -11 décembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
213. CCNUCC – quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires [décision 62/86 de l'Assemblée générale] ^b	30 novembre -11 décembre	Copenhague	189 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
214. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration, trente et unième session [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	Novembre/décembre (5 jours)	Genève	5 E	I (AF)	T – Deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
215. Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dixième session [art. 11, par. 2, de la Convention] ^{b, d}	Novembre (5 jours)	À déterminer	155 G	I (AArCEFR)	T –
216. Conférence des États parties et Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [Convention] ^{b, d}	Novembre (3 jours)	Genève	89 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
217. Groupe d'experts gouvernementaux chargé de poursuivre l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer, session d'organisation [résolutions 61/54 et 62/17 de l'Assemblée générale]	Novembre (3 jours)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
218. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, quarante-quatrième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Novembre (2 jours)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
219. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
220. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [art. 10 du Protocole modifié] ^{b, d}	Novembre (1 jour)	Genève	29 G	I (AArCEFR)	T SR
221. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [par. 1 de l'article 13 du Protocole modifié] ^{b, d}	Novembre (1 jour)	Genève	69 G	I (AArCEFR)	T SR Une session par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
222. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T – Une séance par an
223. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [décision des États parties à la cinquième Conférence d'examen] ^{b, d}	Novembre/ décembre (5 jours)	Genève	159 G	I (AArCEFR)	T –
224. Commission du désarmement, session d'organisation [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Novembre/décembre (1-2 jours) ^e	New York	192 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an
225. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale]	Novembre/décembre	Bonn	9 E	I (ACF)	– – Une session par an
226. Commission des stupéfiants, reprise de la cinquante-deuxième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	1 ^{er} et 2 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
227. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, huitième session [résolution 61/275 de l'Assemblée générale]	1 ^{er} -3 décembre	New York	5E	I (AR)	T – Quatre sessions par an
228. Quatrième réunion des États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [résolution 57/218 de l'Assemblée générale] ^b	2 décembre	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T SR Une session tous les deux ans
229. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, reprise de la dix-huitième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	3 et 4 décembre	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
230. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés, seizième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	7-11 décembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T – Deux sessions par an
231. Sous-Comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, dix-huitième session [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	9-11 décembre	Genève	23 G	I (ACEFR)	T – Une ou deux sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>	<i>Fréquence</i>
232. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quatre-vingt-neuvième session [résolution 7/12 du Conseil des droits de l'homme]	Décembre (2 semaines)	Genève	5 E	I (AArEF)	T – Trois sessions par an
233. UNU – Conseil, cinquante-sixième session [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T – Une session par an
234. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), soixante-treizième session ^d	Décembre (2 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR Quatre sessions par an
235. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 55/75 de l'Assemblée générale]	Décembre (1 séance)	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T – Une réunion par an
236. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents, trente-cinquième réunion [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Décembre	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T – Quatre réunions par an
237. PNUE – Comité des représentants permanents, cent neuvième réunion [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Décembre	Nairobi	^h	I (AArCEFR)	T – Quatre sessions par an
238. Comité des commissaires aux comptes, session extraordinaire [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	Décembre	Bonn	3 E	–	– Une session par an
239. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
240. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
241. CNUCED – séminaires et groupes d'étude [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (20 séances au maximum)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
242. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (3 jours)	Genève	^c	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
243. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officielles [résolutions 2020 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
244. UNICEF – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officielles [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
245. Conseil économique et social, consultations officielles/officieuses (Charte et résolutions 50/227 et 61/16 de l'Assemblée générale)	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR ^f Selon les besoins
246. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction) [Charte]	Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T PV ^f Selon les besoins
247. Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T PV Selon les besoins
248. Conseil de sécurité – Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
249. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
250. Conseil de sécurité – Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
251. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
252. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
253. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1277 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
254. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
255. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) concernant la République populaire démocratique de Corée	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
256. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
257. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>	<i>Fréquence</i>
258. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la République populaire démocratique de Corée	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
259. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
260. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
261. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005) concernant la République populaire démocratique de Corée	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
262. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
263. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
264. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T – Selon les besoins
265. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	119 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
266. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
267. Comité des conférences [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
268. Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T – Selon les besoins
269. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^d	Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR Selon les besoins
270. Conseil des droits de l'homme, réunions d'organisation et intermissions et sessions extraordinaires [résolution 60/251 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T SR ^f Selon les besoins
271. CEE – comités et groupes de travail [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Selon les besoins	Genève	55 G	À déterminer	T – Selon les besoins

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
272. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale] ^d	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T – Selon les besoins
273. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité] ^d	Selon les besoins	Arusha	11 E	I (AF)	T – Selon les besoins
274. Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud [résolution 62/209 de l'Assemblée générale]	À déterminer (avant la fin du premier semestre 2009)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T –
275. Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, douzième session [décision des États parties, décembre 2001] ^{b, d}	À déterminer (20 à 25 jours)	Genève	90 G	I (AArCEFR)	T –
276. Comité pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées [résolution 61/106 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées] ^b	À déterminer (10 jours)	Genève	12 E	I (AArCEFR)	T SR
277. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires [résolution 62/193 de l'Assemblée générale] ^b	À déterminer (2 semaines)	Bonn	185 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
278. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sixième session [résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme]	À déterminer (1 semaine)	New York	5 E	I (AArER)	T – Trois sessions par an
279. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, huitième session [résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme]	À déterminer (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArER)	T – Trois sessions par an

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
280. Commission du développement durable, session d'organisation [résolution 1997/63 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 jour)	New York	53 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
281. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique [résolution 2008/6 du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	54 G	–	T –
282. Comité spécial sur l'océan Indien [résolution 62/14 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	43 G	I (AArCEFR)	T SR Une session tous les deux ans
283. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [résolution 49/143 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –
284. Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes [résolution 47/120 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –
285. Commission de consolidation de la paix [résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité]	À déterminer	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T SR
286. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, vingt-cinquième session [résolutions 715.A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	80 E	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
287. Comité des disparitions forcées [résolution 61/177 de l'Assemblée générale et article 26 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées] ^b	À déterminer	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T SR
288. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, réunion d'experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
289. CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, réunion d'experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –
290. CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, réunion d'experts [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
291. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, troisième session [résolution 58/4 de l'Assemblée générale] ^b	À déterminer	Doha	117 G	I (AArCEFR)	T – Une session tous les deux ans
292. Réunion préparatoire de l'Afrique dans la perspective du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale [résolution 46/152 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Addis-Abeba ou une capitale dans la région	53 G	I (AArF)	T –
293. Commission des stupéfiants – réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Afrique, dix-neuvième session [résolution 1985/11 du Conseil économique et social]	À déterminer	Addis-Abeba ou une capitale dans la région	53 G	I (AArF)	T – Une session par an
294. Réunion préparatoire de l'Asie et du Pacifique dans la perspective du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale [résolution 46/152 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Bangkok ou une capitale dans la région	52 G	I (ACFR)	T –
295. Commission des stupéfiants – réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Asie et du Pacifique, trente-troisième session [résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer	Bangkok ou une capitale dans la région	51 G	I (ACFR)	T – Une session par an
296. Réunion régionale préparatoire de l'Asie occidentale en vue du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale [résolution 51/171 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Beyrouth ou une capitale dans la région	13 G	I (AArF)	T –
297. Commission des stupéfiants – réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dix-neuvième session [résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer	Santiago ou une capitale dans la région	41 G	I (AEF)	T – Une session par an
298. Réunion régionale préparatoire de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale [résolution 51/171 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Santiago ou une capitale dans la région	41 G	I (AEF)	T –

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>	<i>Fréquence</i>
299. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, quarante-quatrième session [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	À déterminer	Une capitale dans la région	23 G	I (AATR)	T – Une session par an

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Organes créés en vertu d'instruments internationaux.

^c Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

^d Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^e Conformément au paragraphe 4 de la résolution 62/225 de l'Assemblée générale, et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 17 avril 2009.

^f Pour les séances plénières seulement.

^g En cas d'audition.

^h Conformément au paragraphe h) de la décision 19/32 du Conseil d'administration, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de la Communauté européenne, accrédités par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

ⁱ Au paragraphe 8 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 9 de sa résolution 52/56, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa quarante et unième session, avait revu de nouveau ses besoins concernant l'utilisation de transcriptions non éditées et décidé de continuer d'utiliser ces transcriptions.

^j Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

^k L'usage est de n'établir de procès-verbaux que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session

<i>Organes</i>	<i>Dates (2009)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 [résolution 59/46 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
2. Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission de l'Organisation des Nations Unies [résolution 62/63 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
3. Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU [décision 62/519 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
4. Groupe de travail spécial officieux, à composition non limitée, sur la biodiversité marine [résolutions 59/24 et 62/215 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
5. Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer [résolutions 60/30 et 62/215 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
6. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité [résolution 48/26 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
7. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T PV ^b
8. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T —
9. Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 2656 (XXX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T —

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b En cas d'audition.

C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (2009)

<i>Organes</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité, cent quatre-vingt-sixième session	12-30 janvier	Montréal
2. OMS – Conseil exécutif, cent vingt-quatrième session	19-27 janvier	Genève
3. UPU – Conseil d'exploitation postale	Janvier/février	Berne
4. FIDA – Conseil des gouverneurs, trente-deuxième session	9-13 février	Rome
5. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts, trente-deuxième session	9-27 février	Vienne
6. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	16-20 février	Vienne
7. OACI – Comité, cent quatre-vingt-sixième session	16 février-13 mars	Montréal
8. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif, cinquante-cinquième session	17-20 février	La Haye
9. UPU – Conseil d'administration	Février	Berne
10. AIEA – Conseil des gouverneurs	2-6 mars	Vienne
11. BIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil, trois cent quatrième session	5-27 mars	Genève
12. OACI – Comité, cent quatre-vingt-septième session	13 avril-1 ^{er} mai	Montréal
13. UNESCO – Conseil exécutif, cent quatre-vingt-unième session	14-30 avril	Paris
14. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif, cinquante-sixième session	21-24 avril	La Haye
15. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	27-30 avril	Vienne
16. FIDA – Conseil d'administration, quatre-vingt-seizième session	29-30 avril	Rome
17. ONUDI – Comité des programmes et des budgets, vingt-cinquième session	4-8 mai	Vienne
18. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts, trente-troisième session, première partie	11-15 mai	Vienne
19. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts, trente-cinquième session	18-20 mai	Vienne
20. OMS – Assemblée mondiale de la santé, soixante-deuxième session	18-27 mai	Genève
21. OACI – Comité, cent quatre-vingt-septième session	19 mai-12 juin	Montréal
22. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée, quinzième session	25 mai-5 juin	Kingston

<i>Organes</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu de réunion</i>
23. OMS – Conseil exécutif, cent vingt-cinquième session	Mai	Genève
24. OMT – Conseil exécutif, quatre-vingt-cinquième session	Mai	À déterminer
25. OMM – Conseil exécutif, soixante et unième session	3-12 juin	Genève
26. OIT – Conférence générale, quatre-vingt-dix-huitième session	3-19 juin	Genève
27. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, trente-deuxième session	8-12 juin	Vienne
28. AIEA – Conseil des gouverneurs	15-19 juin	Vienne
29. FAO – Conseil, cent trente-sixième session	15-19 juin	Rome
30. BIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil, trois cent cinquantième session	19 juin	Genève
31. ONUDI – Conseil du développement industriel, trente-sixième session	22-26 juin	Vienne
32. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif, cinquante-septième session	30 juin-3 juillet	La Haye
33. OMI – Conseil, cent deuxième session	Juin	Londres
34. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts, trente-troisième session, deuxième partie	17 août-4 septembre	Vienne
35. AIEA – Conseil des gouverneurs	7-11 septembre	Vienne
36. FIDA – Conseil d'administration, quatre-vingt-dix-septième session	9-10 septembre	Rome
37. AIEA – Conférence générale, cinquante-troisième session	14-18 septembre	Vienne
38. UIT – Conseil	15-25 septembre	Genève
39. AIEA – Conseil des gouverneurs	22 septembre	Vienne
40. OMPI – Assemblées des États membres	28 septembre-7 octobre	Genève
41. Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Septembre	Vienne
42. OMT – Conseil exécutif, quatre-vingt-sixième session	1 ^{er} octobre	Astana
43. OMT – Assemblée générale, dix-huitième session	2-8 octobre	Astana
44. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts, trente-sixième session	5-7 octobre	Vienne
45. OACI – Comité, cent quatre-vingt-huitième session	5-23 octobre	Montréal
46. FMI/Banque mondiale – réunions annuelles conjointes des Conseils des gouverneurs	6 octobre	Washington
47. UNESCO – Conférence générale, trente-cinquième session	6-23 octobre	Paris
48. UNESCO – Conseil exécutif, cent quatre-vingt-deuxième session	7-23 septembre	Paris
49. OMT – Conseil exécutif, quatre-vingt-septième session	8 octobre	Astana

<i>Organes</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu de réunion</i>
50. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif, cinquante-huitième session	13-16 octobre	La Haye
51. BIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil, trois cent sixième session	5-20 novembre	Genève
52. OACI – Comité, cent quatre-vingt-huitième session	9 novembre-4 décembre	Montréal
53. FAO – Conseil, cent trente-septième session	11-13 novembre	Rome
54. FAO – Conférence, trente-cinquième session	14-21 novembre	Rome
55. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, trente-troisième session	16-19 novembre	Vienne
56. FAO – Conseil, cent trente-huitième session	23 novembre	Rome
57. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de la coopération et de l'assistance techniques	23-25 novembre	Vienne
58. AIEA – Conseil des gouverneurs	26 et 27 novembre	Vienne
59. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, quatorzième session	30 novembre-4 décembre	La Haye
60. OMI – Assemblée, vingt-sixième session	Novembre	Londres
61. OMI – Conseil, cent troisième session	Novembre	Londres
62. ONUDI – Conférence générale, treizième session	7-11 décembre	Vienne
63. FIDA – Conseil d'administration, quatre-vingt-dix-huitième session	16-17 décembre	Rome
64. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale	À déterminer	La Haye
65. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	À déterminer	La Haye

